

# Association des Français de l'OTAN

BIENVENUE À BRUXELLES



*Un grand merci  
à la Délégation canadienne,  
à la Mission militaire française et à la Représentation permanente de la France de l'OTAN  
qui ont bien voulu nous laisser nous inspirer  
de leur livret d'accueil  
pour que nous puissions élaborer le nôtre,  
ainsi qu'à nos collègues et amis belges  
qui ont retracé pour nous certains points de leur histoire  
des spécialités de leur pays et de ses traditions.*

## **Bienvenue à Bruxelles !**

En vous proposant ce guide de la vie bruxelloise et "otanesque", l'Association des Français de l'OTAN a pour seul objectif de vous accueillir. Ce livret n'a d'autre prétention que de vous aider à vous installer et à vous adapter à votre nouvel environnement. Il est fondé sur nos propres expériences. J'espère qu'il vous sera utile.

Notre Association défend les intérêts généraux des Français de l'OTAN. Elle développe les liens entre nos compatriotes qui travaillent à l'OTAN et assure leur représentation dans les organisations officielles de concertation en France ainsi que la liaison avec les instances appropriées de l'OTAN et les autres Associations. Elle s'attache à promouvoir l'usage de notre langue.

Bien que cela puisse paraître *a priori* un peu exagéré, il ne faut pas sous-estimer ce que l'on appelle le "choc culturel" que vous pourrez ressentir en arrivant, car parfois, "choc" il y aura. Certains de nos collègues français ont en effet remarqué qu'arrivant dans un pays où l'on parle le français, nous avons tendance à "penser français" également, c'est-à-dire réagir aux situations et nous comporter comme si nous vivions toujours en France entourés de Français qui ont la même culture que nous.

Dès votre arrivée, n'oubliez pas que nous sommes à l'étranger et que la culture des personnes formant notre environnement diffère tout de même de la nôtre. Vous devrez donc vous y adapter, sous peine de devoir affronter des déconvenues et des tracas, notamment administratifs, dont vous auriez pu fort bien vous passer, faute de garder à l'esprit qu'une personne qui parle Français ne réagit pas forcément **comme** un Français.

Pour la petite histoire, les quelques collègues belges à qui nous avons fait lire ce livret d'accueil ont été étonnés et amusés des différences que nous mentionnons entre la France et la Belgique, notamment dans les chapitres :

- Circuler à Bruxelles
- La Maison communale
- Le logement
- Le tourisme
- Les spécialités belges et les traditions

Et bien sûr.....

- Le petit lexique d'expressions belges courantes à la fin de ce guide.

Patrick Hardouin  
Président,  
Association des Français de l'OTAN

Nous vous proposons ci-dessous quelques phrases que vous serez très certainement amenés à entendre dans la vie de tous les jours chez vos amis belges à Bruxelles. Si vous avez vraiment des problèmes de compréhension, reportez-vous à la fin de ce mini-guide, nous vous donnons la solution.

**Pour vous rendre chez des amis belges :**

Nous habitons un bel étage juste en face de la Maison communale et pour venir chez nous c'est simple : quand tu sors du Ring, au signal tu prends à main droite et après la friture, à main gauche. Là tu verras le home et nous ne sommes pas loin, juste à côté de la Maison Van Hove. Tu ne sais pas te tromper, mais si tu hésites, demande à quelqu'un de te renseigner le chemin.

**La scolarité du fils de vos amis Belges :**

A la rentrée, mon ket entre à l'Unif en 1ère candi. et il va devoir koter car on habite loin. Il a réussi sa Rhéto et a donc terminé ses Humanités. Son meilleur ami s'est fait buzer car il a été pris pendant l'examen de néerlandais avec un copion qu'il avait caché dans une farde avec la latte par dessus.

**Les sorties d'une amie Belge :**

Là, tantôt, à la Côte, pour souper j'ai mangé des petits-os avec des chicons, mais ce n'était pas très goûteux, j'aurais plutôt dû prendre des tartines avec de l'Américain. En soirée, je suis rentrée sur Brussel, je suis allée dans un établissement et là j'ai rencontré un ami qui m'a dit de prendre un verre pour lui. Je lui l'ai remis ensuite, j'étais bien obligée.

**Moins amusant, la perte d'emploi :**

Mais depuis que j'ai reçu mon C4 je ne sais plus payer mes factures dont le Minerval de mon ket qui est de 900 €. Or elles doivent l'être endéans les quinze jours. Je vais même sonner ma femme d'ouvrage pour lui dire de ne plus venir, je passerai la loque moi-même. Je ne m'inquiète pas pour elle, elle pourra retourner travailler dans l'HORECA.

Vous verrez, la Belgique est un beau pays, avec une diversité et une richesse culturelles passionnantes et vous vous adapterez certainement rapidement.

Et puis, en cas de questions, problèmes ou simplement pour émettre des suggestions ou nous donner votre avis et nous faire part de vos expériences personnelles, n'hésitez pas à contacter l'Association !

## TABLE DES MATIERES

Association des Français de l'OTAN .....	1
Bienvenue à Bruxelles !.....	1
TABLE DES MATIERES .....	3
1 CIRCULER DANS BRUXELLES.....	1
1.1 Les Transports en commun urbains .....	1
STIB.....	1
1.2 Le train.....	3
SNCB.....	3
1.3 Les taxis.....	3
2 LE SIEGE DE L'OTAN .....	4
2.1 Transport .....	4
2.2 Petites annonces .....	4
2.3 Services implantés sur le site de l'OTAN .....	6
2.4 Le Centre du personnel (Staff Centre).....	8
2.5 Colonies de vacances.....	8
3 LA DELEGATION PERMANENTE DE LA France AUPRES DE L'OTAN ..	10
4 CARRIERE .....	10
Attributions principales .....	12
Gestion des crises, Balkans, Presse et Information (tél. 7417).....	12
5 LA SECURITE .....	13
5.1 A l'OTAN .....	13
5.1.1 Accès des personnes .....	13
5.1.2 Accès des véhicules .....	13
5.1.2.1 Comment éviter des infractions ?.....	15
5.1.2.2 Chacun est responsable de ses visiteurs.....	15
5.2 A l'extérieur de l'OTAN.....	16
5.2.1 Cambriolages .....	16
5.2.1.1 Choisissez un logement offrant une bonne protection .....	16
5.2.1.2 Prenez des mesures passives complémentaires .....	16
5.2.2 Agressions en véhicule.....	17
6 LA MAISON COMMUNALE ("Mairie" en France) .....	19
7 LE CONSULAT GENERAL DE FRANCE .....	20
8 LE LOGEMENT .....	22
8.1 Facteur "linguistique" .....	22
8.1.1 Communes francophones : .....	22
8.1.2 Communes néerlandophones : .....	22
8.1.3 Communes à facilités : .....	22
8.2 Facteur "choix de l'établissement scolaire" (voir ci-après).....	22
8.2.1 Lycée français .....	22
8.2.2 Ecole européenne.....	22
8.2.3 Etablissements belges.....	22
8.2.4 Etablissements spécifiques (Montessori, ... ..)	22
8.3 Recherche d'un logement .....	23
8.3.1 Base de données.....	23
8.3.2 Le VLAN : .....	23
8.3.3 Le SOIR : .....	23

8.3.4	Office des Propriétaires : .....	23
8.3.5	Office national des locataires : .....	23
8.4	Le bail .....	23
8.4.1	Typologie .....	23
	Le bail de 3 ans .....	23
	Le bail de 9 ans .....	24
8.4.2	Le dépôt de garantie .....	24
8.5	L'état des lieux .....	24
8.6	L'assurance.....	25
8.7	L'emménagement .....	25
8.8	Détails pratiques .....	26
8.8.1	Déchets domestiques .....	26
8.8.2	Radio Télévision .....	26
8.8.3	Lieux de culte .....	27
9	BABY-SITTING .....	28
9.1	Organismes .....	28
	<b>La Ligue des familles</b> .....	28
	<b>ONE</b> (Office de la naissance et de l'enfance) .....	28
9.2	Les petites annonces.....	28
10	LES CRECHES - HALTES-GARDERIES - ECOLES MATERNELLES ..	29
11	LA SCOLARISATION DE VOS ENFANTS.....	30
11.1	Lycée français Jean Monnet.....	30
11.2	Ecole européenne.....	30
11.3	Enseignement belge .....	32
11.4	Les équivalences .....	33
11.5	Les écoles catholiques et les écoles communales .....	33
	11.5.1 Enseignement communal .....	33
	11.5.2 Enseignement catholique .....	35
	11.5.3 Une pédagogie spécifique .....	35
	<b>Les écoles Montessori</b> .....	35
12	L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE .....	36
12.1	Informations Générales.....	36
12.1.1	Régime fiscal .....	36
	12.1.1.1 Catégories de personnel bénéficiaires.....	36
	12.1.1.2 Limites .....	37
	<b>Types de véhicules</b> .....	37
	<b>Sont exclus</b> .....	37
	<b>Nombre de véhicules</b> .....	37
	<b>Véhicules supplémentaires</b> .....	37
12.1.2	Régime des immatriculations.....	38
	12.1.2.1 Obligation d'immatriculer et d'assurer un véhicule en Belgique	38
	12.1.2.2 Portée de l'immatriculation.....	38
	<b>Les différentes plaques</b> .....	39
12.2	Formalités d'immatriculation .....	39
12.2.1	Le formulaire rose de demande d'immatriculation .....	39
	<b>Couverture d'assurance</b> .....	40
12.3	Démarches initiales .....	40
	<b>Véhicule usagé en provenance de l'étranger (pays de l'U.E.) =</b>	
	<b>importation définitive</b> .....	41

	<b>Véhicule neuf ou usagé acheté d'occasion à un revendeur agréé, à l'étranger (pays de l'U.E.)</b> .....	41
	<b>Véhicule acheté d'occasion à un particulier belge</b> .....	41
	<b>Véhicule d'occasion acheté auprès d'un revendeur agréé en Belgique</b> .....	41
	<b>Véhicule neuf ou usagé acheté en dehors de l'U.E.</b> .....	41
	<b>Véhicule usagé acheté auprès d'un fonctionnaire 'privilegié'</b> .....	41
12.4	Renouvellement de la plaque de transit.....	42
12.5	Vente ou cession d'un véhicule.....	42
12.6	Autres renseignements utiles.....	43
12.6.1	Taxe de mise en circulation (TMC).....	43
12.6.2	Taxe de circulation (TC) .....	43
12.6.3	Contrôle technique.....	43
12.7	Permis de conduire .....	43
12.7.1	Extincteur - Triangle.....	43
12.8	Relations avec le pays d'origine.....	43
12.8.1	Conduite dans le pays d'origine d'un véhicule immatriculé en Belgique	43
12.8.2	Rapatriement dans le pays d'origine d'un véhicule immatriculé en Belgique	44
12.8.3	Restitution des plaques .....	44
	<b>Transit :</b> .....	44
	<b>CD :</b> .....	44
13	<b>LE SYSTEME BANCAIRE</b> .....	45
13.1	Le compte à vue .....	45
13.2	Le paiement électronique.....	45
13.3	Les autres comptes .....	46
	<b>EXPAT INFORMATION</b> .....	46
14	<b>LES CENTRES COMMERCIAUX ET GRANDES SURFACES</b> .....	47
14.1	Centres commerciaux.....	47
14.2	Grandes surfaces .....	47
14.3	Night-shops.....	47
15	<b>LES ACHATS HORS TAXES</b> .....	48
15.1	MAKRO.....	48
15.2	CHACALLI DE DECKER .....	48
15.3	DIPLOMATE SUPPLY DIVISION/B.I.S.....	48
15.4	OTAN - COLIS DETAXE.....	48
16	<b>TOURISME</b> .....	49
16.1	<b>GUIDES TOURISTIQUES</b> .....	49
16.1.1	Un peu d'histoire.....	49
16.2	Le Tourisme à Bruxelles .....	51
16.2.1	La Grand-Place.....	51
16.2.2	Le Manneken Pis.....	51
16.2.3	La Petite Rue des Bouchers et les Galeries Saint-Hubert .....	52
16.2.4	Le Grand Sablon et le Petit Sablon.....	52
16.2.5	Le Palais Royal.....	52
16.2.6	Le Parc du Cinquantenaire .....	53
16.2.7	L'Atomium - La Mini Europe.....	53
16.2.8	Laeken.....	53
16.2.9	Et aussi...les marchés .....	53

16.3	Le tourisme hors de Bruxelles .....	54
16.3.1	Anvers (Antwerpen en flamand) .....	54
16.3.2	Bokrijk.....	54
16.3.3	Bruges (Brugge en flamand).....	54
16.3.4	Dinant .....	54
16.3.5	Gand (Gent en flamand) .....	54
16.3.6	Louvain (Leuven en flamand) .....	55
16.3.7	Liège (Luik en flamand ou Lutig si vous venez d'Aix la Chapelle).....	55
16.3.8	Malines (Mechelen en flamand).....	55
16.3.9	Namur (Namen en flamand) .....	55
16.3.10	Ostende (Oostende en flamand) .....	56
16.3.11	Tournai (Doornik en flamand).....	56
16.3.12	Han sur Lesse (autoroute E411 direction Luxembourg) .....	56
16.3.13	Descente de la Lesse .....	56
17	LES SPECIALITES BELGES ET TRADITIONS .....	57
17.1	Les bières .....	57
17.1.1	Les chocolats (ou pralines).....	57
17.1.2	Les biscuits .....	57
17.1.3	Les moules/frites.....	57
17.1.4	Les escargots .....	57
17.1.5	Les petits-os .....	58
17.1.6	Le cristal .....	58
17.1.7	La dentelle .....	58
17.1.8	Les diamants .....	58
17.1.9	Les antiquités .....	58
17.1.10	La tapisserie .....	58
17.1.11	Les fêtes de fin d'année .....	58
18	LES LOISIRS .....	60
18.1	Centres sportifs.....	61
18.2	Tennis .....	61
18.3	Bowling .....	62
18.4	Gymnastique.....	62
18.5	Équitation.....	62
18.6	Patinage.....	63
18.7	Golf .....	63
18.8	Quelques idées supplémentaires pour les enfants et les "ados" .....	64
18.8.1	Le parc d'attraction de "Six Flags Belgium" (ou de Walibi) .....	64
18.8.2	Le zoo d'Anvers .....	64
18.8.3	Le Quizard .....	64
18.8.4	Stages sportifs ADEPS.....	64
18.8.5	Activités sportives BSA (Brussels Sports Association) .....	64
18.8.6	Scouts et Guides .....	64
18.8.7	La Foire du Midi .....	65
18.8.8	Brupark .....	65
19	L'HOTELLERIE A BRUXELLES .....	66
19.1	A proximité de l'OTAN .....	66
19.2	En centre ville .....	66
20	LES RESTAURANTS A BRUXELLES .....	67
21	LES ADRESSES ET TELEPHONES UTILES .....	68
21.1	De garde ... ..	68

	<b>Pharmacies de garde</b> .....	68
	<b>Ordre des pharmaciens</b> .....	68
	<b>Médecins de garde</b> .....	68
	<b>Ordre des médecins</b> .....	68
	<b>Centre antipoisons</b> .....	68
	<b>Centre des brûlés</b> .....	68
	<b>Cancerphone</b> .....	68
	<b>Alcooliques anonymes</b> .....	68
	<b>Infor-Drogues</b> .....	68
	<b>S.O.S Solitude</b> .....	68
	<b>Prévention du suicide</b> .....	68
21.2	Etablissements hospitaliers.....	69
21.3	Soins dentaires.....	69
21.4	Nos amis les bêtes.....	69
21.5	Administration française.....	70
21.6	Automobile.....	71
21.7	Loisirs.....	71
21.8	Emménagement.....	71
21.9	Télécommunications.....	72
21.10	Enfants.....	72
21.11	Transports.....	73
21.12	Enfin, pour tout savoir sur tout.....	73
22	<b>PETIT LEXIQUE D'EXPRESSIONS BELGES COURANTES</b> .....	74
	<b>Solutions du petit exercice de compréhension proposé au début de ce livret d'accueil</b> .....	76

## **1 CIRCULER DANS BRUXELLES**

Bruxelles étant située en région bilingue, la signalisation est en français et/ou en néerlandais.

En région francophone, la signalisation est en français seulement (si vous voulez aller à Tournai vous suivrez les indications Tournai), et en région néerlandophone la signalisation est en néerlandais (si vous souhaitez toujours aller à Tournai vous devrez suivre les panneaux indiquant Tournai en néerlandais, c'est-à-dire Doornik).

Par ailleurs, nous vous conseillons vivement de ne stationner votre véhicule que sur les emplacements autorisés, les services de la fourrière (appelée ici le "dépannage") étant particulièrement rapides et efficaces ! A noter que si vous êtes garé sur un emplacement de transports en commun urbains (STIB), non seulement vous devrez payer une amende classique mais en plus le prix du "dépannage" qui aura été effectué par un véhicule STIB particulièrement onéreux. Enfin, dernière recommandation, la vitesse est limitée en ville à 50 km/h (même sur les voies rapides), 90 km/h sur les routes nationales et 120 km/h sur les autoroutes qui sont quant à elles gratuites et éclairées une bonne partie de la nuit; elles sont d'ailleurs visibles depuis la lune !

### **1.1 Les Transports en commun urbains**

#### **STIB**

(Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles)

Av. de la Toison d'Or 15 - 1050 Bruxelles

Tél. : 02.515.20.00

Internet : <http://www.stib.be>

Elle couvre l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale avec le bus, le tram, le pré-métro et le métro. Certains des tramways voyagent en partie sous terre. Ils s'appellent les pré-métros et empruntent les voies du métro qui ne sont pas complètement terminées. On y accède de la même façon qu'au métro, en descendant à la station sous terre par les escaliers mobiles de surface. Les pré-métros sont désignés par le même symbole familier de couleur bleue que le métro.

Afin de vous familiariser avec le réseau, le plus simple est de vous procurer un plan de la ville où figure l'ensemble des transports en commun dans l'une des stations STIB suivantes : Place Rogier - Gare du Midi - Bourse - Porte de Namur - Stockel.

## CIRCULER DANS BRUXELLES

Il existe plusieurs catégories de tickets (du ticket simple à l'abonnement). Le ticket pour un aller simple, acheté au conducteur d'autobus ou de tramway ou au tourniquet de la station de métro, constitue le tarif le moins économique. Si vous visitez la ville et ses environs durant une journée seulement, achetez une carte valable pour 24 heures. Des frais supplémentaires s'ajoutent si votre destination est à l'extérieur du périmètre déterminé par la STIB; pour connaître les limites de celui-ci, consultez le plan de la STIB. Vous pouvez vous procurer une carte valable pour cinq trajets auprès d'un conducteur d'autobus ou de tramway, et une carte pour dix trajets à n'importe quel guichet de métro. Toutes les cartes sont pourvues d'une bande magnétique; pour valider votre carte, vous devez l'introduire dans la machine orange qui est installée dans les autobus, les tramways et les stations de métro. Une fois la carte validée, l'heure, la date et un numéro d'identification sont imprimés au verso de celle-ci, vous avez une heure pour voyager dans n'importe quelle direction, y compris les retours. Vous devez également faire valider votre carte chaque fois que vous effectuez une correspondance. Autrement dit, si vous passez d'un autobus, d'un tramway, d'un pré-métro ou du métro à un autre mode de transport, vous devez à nouveau insérer votre carte dans la machine. Chaque fois que votre carte est validée, la machine soustrait un trajet du nombre total de trajets alloués (à moins qu'il ne s'agisse d'une correspondance). Il est possible d'utiliser la même carte pour plusieurs personnes de votre groupe. Il suffit de la réinsérer pour chaque personne. La machine orange indiquera alors 01 PERS, 02 PERS, etc. La STIB se fie à la probité de sa clientèle et lui permet de monter à bord des autobus et des tramways par n'importe quelle porte et d'entrer dans une station de pré-métro ou de métro sans passer par un poste de contrôle. Pensez à valider votre carte chaque fois que vous entrez et gardez votre ticket. La police de la STIB effectue des vérifications périodiques et impose une amende très lourde aux personnes qui ne sont pas en règle. Vous pourriez même avoir à comparaître devant un magistrat; auparavant, vous devez cependant avoir été pris en faute quelques fois!). Encore un détail : si vous prenez le métro avec des bagages que vous ne pouvez tenir sur vos genoux, vous êtes tenu de payer une place supplémentaire.

Certains nouveaux modèles d'autobus sont équipés d'un affichage lumineux qui indique alternativement, après quelques secondes d'intervalle, le nom français et le nom flamand de la destination. On retrouve également à bord de ces véhicules un affichage indiquant la destination et une horloge. Les autobus et les tramways dont le numéro d'itinéraire est barré par une diagonale circulent seulement sur une partie de la ligne identifiée (c'est le nom de l'itinéraire affiché, et non le terminus de la ligne desservie, indique la destination finale. En cas de doute, informez-vous auprès du conducteur.). Rappelez-vous que l'autobus en tête de ligne n'est pas nécessairement celui qui partira du terminus le premier.

A noter : il existe une ligne expresse assurant les trajets entre l'aéroport de Zaventem et Bruxelles, avec arrêt à l'OTAN. Le tarif unique est d'environ 2,50 €.

Pour toute information complémentaire, contactez directement la STIB.

## CIRCULER DANS BRUXELLES

### 1.2 Le train

SNCB

(Société Nationale des Chemins de fer Belges)

Rue de France 85

1000 Bruxelles

Tél. : 02.528.28.28

Elle gère l'ensemble du réseau ferroviaire en Belgique. Il y a trois grandes gares à Bruxelles : Gare du Nord - Gare centrale - Gare du Midi, et une multitude de petites gares rendant les déplacements à l'intérieur de Bruxelles parfois plus faciles en train qu'en métro ou bus ou tram. Cherchez le logo B majuscule blanc sur un ovale à fond bleu entouré de blanc.

Les gares ne sont pas toutes équipées de machines orange, pour valider les tickets. Il vous faudra donc acheter un ticket à bord; à moins que vous ne soyez en correspondance d'un autobus, d'un tramway ou du métro ou encore que vous ne soyez en possession d'un abonnement annuel/hebdomadaire. Il y a dans chaque train un contrôleur qui vérifie et vend les tickets. Il suffit de lui dire votre destination et il vous vendra un ticket, normalement pour 1.24 €. Vous pouvez également acheter une carte de 10 trajets pour 8.43 € (la même chose que pour la "STIB/MIVB" ) à l'une ou l'autre des gares principales.

Pour toute information complémentaire, contactez la SNCB.

### 1.3 Les taxis

02.513.62.00 ou 02.349.49.49 ou 02.767.78.00

Nous ne vous recommandons pas les compagnies dont les numéros sont mentionnés ci-dessus particulièrement, nous vous les donnons uniquement à titre indicatif.

Lorsque vous appelez un taxi, ne vous attendez pas à ce qu'il soit devant votre porte à l'heure qu'il vous aura indiquée, il est fort probable qu'il ait de 10 à 15 minutes de retard. Tenez-en compte si vous devez vous rendre à un rendez-vous important, à l'aéroport ou dans une gare. Le prix qui vous sera demandé par le chauffeur comprendra *déjà* le montant du pourboire. Toutefois, si vous estimez que votre chauffeur a vraiment fait des prouesses, un éventuel supplément est laissé à votre discrétion. Sachez cependant qu'il existe deux tarifs : le tarif 1 qui correspond à une course faite *dans* Bruxelles et le tarif 2 pour une course *hors de* Bruxelles, ce second tarif étant valable pour un déplacement jusqu'aux frontières. Veillez donc à ce que le compteur soit bien réglé sur le bon tarif lorsque vous montez dans le taxi.

## **2 LE SIEGE DE L'OTAN**

Les langues officielles à l'OTAN sont l'anglais et le français.

Le Siège de l'OTAN, Boulevard Léopold III à Bruxelles, abrite le Secrétariat International et les délégations des 19 pays membres et des 27 pays partenaires.

Chaque local est indiqué par une ou deux lettres suivie(s) de chiffres, le premier étant le chiffre du niveau (1=rez-de-chaussée; 2= 1er étage; 3 = 2ème étage).

### **2.1 Transport**

L'OTAN met à la disposition des personnes travaillant sur le site, du lundi au vendredi, un service spécial de bus, l'un partant du Rond-Point Churchill à Uccle, l'autre de la Gare du Nord. L'OTAN met également à disposition un bus entre le Siège et le SHAPE à Mons.

En ce qui concerne les transports publics, une ligne de la STIB (transports bruxellois), le 65, a pour terminus l'OTAN. Sa tête de ligne est située Place de Brouckere, en centre ville, il passe par la Gare centrale et la Place Madou, offrant de nombreuses possibilités de correspondance.

Le 21 assure quant à lui des A/R entre le quartier Schuman et le siège de l'OTAN. A Schuman qui est le "quartier européen" vous trouverez également des correspondances pour d'autres points de la ville. Attention cependant : le 21 ne vient jusqu'à l'OTAN qu'entre 10h30 et 14h30.

Vous pouvez aussi effectuer vos A/R à l'OTAN en utilisant la ligne SNCB qui va de Mechelen à Huizingen avec bon nombre de haltes entre les deux. Un train s'arrête à Bordet, la gare la plus proche de l'OTAN, toutes les 15/20 minutes environ.

L'ensemble des horaires (qui changent suivant les saisons) sont disponibles à la réception principale de l'OTAN.

### **2.2 Petites annonces**

Au quartier général, dans le couloir situé le long de la cafeteria, se trouvent trois panneaux de petites annonces pour l'immobilier, les véhicules et les "divers". Si vous désirez publier vous-même, adressez-vous au bureau JD 202 (Tél. : 47.49).

Vous trouverez également des petites annonces dans le système Intranet du quartier général appelé MINERVA. Suivre le chemin : OUTLOOK - Public Folders - All Public Folders - Advertisements.

## LE SIEGE DE L'OTAN

### 2.3 Services implantés sur le site de l'OTAN

Activité	Contact	Ouverture	Commentaires
<b>Infirmierie</b>	4245 <b>Poste de Secours 4000</b>	Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h Le vendredi jusqu'à 17h	
<b>Service de l'Information</b>	5009	Horaires de bureau	Publications de l'OTAN Vidéotheque Médiathèque
<b>Bibliothèque</b>	5026	Du lundi au vendredi de 9h à 17h	Ouvrages sur les sujets ayant trait à l'OTAN Principaux quotidiens internationaux Revue
<b>Restaurant</b> Service à table Menus	Réservation au 4987	Du lundi au vendredi de 12h à 14h30	Qualité correcte
<b>Self Service</b> Plats du jour Grill - Salad Bar		Du lundi au vendredi de 11h30 à 14h30	
<b>Cafeteria</b> Boissons diverses Sandwiches	4988	Du lundi au jeudi de 7h30 à 19h Vendredi jusqu'à 18h Samedi jusqu'à 13h	
<b>Agence de Spectacles</b> Réservations	Mme. Rosseuw (Association "Welcome to Belgium") 4983	Les mardi et jeudi de 13h à 15h	Située dans la Cafeteria
<b>Bureau de Poste belge</b>	4979	Du lundi au vendredi de 9h à 17h30	Toutes opérations postales Pour les opérations vers la Grande- Bretagne : Bureau des postes britanniques (Tél. : 5898)
<b>Banque Bruxelles Lambert (BBL)</b>	4975	Du lundi à vendredi de 10h à 16h	
<b>Agence de voyages</b> "Wagon-Lits"	4566	Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h Vendredi jusqu'à 17h	Pour tout achat de billet (air, rail, mer), réservation, location de voiture
<b>Salon de coiffure</b> <b>Parfumerie</b>	Prendre rendez-vous au 4977	Du lundi au jeudi de 8h à 17h30 Vendredi jusqu'à 17h	Pour dames et messieurs Parfums à prix très intéressants
<b>Librairie</b>	4976	Du lundi au vendredi de 8h à 18h. Samedi de 9h00 à 11h00.	Journaux - Articles de librairie - Chocolats,...
<b>Teinturerie</b> <b>Blanchisserie</b> <b>Cordonnerie</b>		Les mardi et vendredi de 11h30 à 14h30	
<b>Parfumerie</b>		Tous les jours de 12h à 15h	Parfums à prix très intéressants Dans le hall d'entrée du Centre du personnel

## LE SIEGE DE L'OTAN

## LE SIEGE DE L'OTAN

### 2.4 Le Centre du personnel (Staff Centre)

Un centre sportif et de loisirs est à la disposition de toutes les personnes travaillant sur le site de l'OTAN et de leur famille. Moyennant le paiement mensuel d'une cotisation par famille (de 3.65 € à 12,25 € suivant votre statut) qui donne lieu à l'établissement d'une carte d'accès, les membres du Centre du personnel ont à leur disposition de nombreuses installations.

Le tableau ci-dessous n'est qu'indicatif.

Pour connaître toutes les activités sportives et culturelles pratiquées sur place ou à l'extérieur nous vous conseillons de :

- vous reporter au Chapitre "Loisirs" de ce Guide
- visiter le site des Centres culturels et sportifs de l'OTAN (CCSO) <http://www.nt02/ccso-ncsc> qui est très agréable et fort instructif
- contacter le Bureau du Centre du personnel au 4604 de 9h à 17h

Activité	Contact	Ouverture	Commentaires
<b>Bar Restaurant</b> Plat du jour Carte Sandwiches Boissons		Tous les jours sauf le lundi de 9h30 à 21h (22h en été)	Terrasse Organisation de banquets et réceptions
<b>Bar-Bowling</b>		Du lundi au vendredi de 12h à 14h30 & de 17h à 23h45 Week-end de 14h à 23h45	Quatre pistes louées à la partie (les mardi et jeudi soirs réservés à la Ligue)
<b>Célébration eucharistique</b>		Chaque 1er vendredi du mois à 12h30	Dans la salle de musique

### 2.5 Colonies de vacances

Le Secrétariat International organise pendant les vacances scolaires belges des colonies de vacances qui correspondent en fait aux Centres aérés en France puisqu'on y dépose les enfants le matin et que l'on va les chercher le soir.

Ces colonies accueillent les enfants (et petits-enfants) de 3 à 12 ans des membres du personnel du Secrétariat International ainsi que des Délégations à condition que ces membres soient inscrits au Centre du personnel. Les enfants, encadrés par des animateurs et animatrices professionnel(le)s,

## **LE SIEGE DE L'OTAN**

participent à différentes activités adaptées à leur âge (initiation à la natation, visites, excursions, poney, etc...). Le prix de la semaine, goûters du matin et de l'après-midi et déjeuner (très équilibré) compris est de 41 €. En raison de l'affluence, il est conseillé d'inscrire les enfants dès que la note de service pour inscription parait avant chaque période de vacances, sans attendre la date limite. Vous pouvez également contacter l'assistante sociale Mme. De Sadeleer, bureau J 245 (Tél. : 4189).

### 3 LA DELEGATION PERMANENTE DE LA France AUPRES DE L'OTAN

Boulevard Léopold III  
1110 Bruxelles

Ses locaux sont situés dans le Bâtiment C, au rez-de-chaussé, tout près de l'entrée principale  
Tél. : 02.727.74.11 - Fax : 02.727.74.26

La Délégation permanente est composée de diplomates, fonctionnaires et militaires qui, sous l'autorité de l'Ambassadeur, préparent au sein des différents comités et groupes de travail les dossiers qui seront proposés à la décision du Conseil.

Depuis 2002, Son Excellence Monsieur **Benoît d'ABOVILLE**, Ambassadeur, est le Représentant Permanent de la France auprès de l'OTAN.

### 4 CARRIERE

- 1966 – 1968 Elève à l'Ecole Nationale d'Administration
- 1968 – 1969 A la Direction des Affaires Africaines et Malgaches au Ministère des Affaires Etrangères
- 1969 – 1973 Deuxième puis Premier Secrétaire à l'Ambassade de France à Washington
- 1973 - 1975 Deuxième Secrétaire puis Conseiller à l'Ambassade de France à Moscou
- 1976 – 1977 Au Centre d'Analyse et de Prévision du Ministère des Affaires Etrangères
- 1977 – 1978 Conseiller Technique au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères
- 1979 – 1979 Représentant Permanent Adjoint au Comité du Désarmement des Nations Unies à Genève
- 1979 – 1986 Adjoint au Chef du Service des Affaires Stratégiques et du Désarmement, Sous-Directeur  
Conseiller de la Délégation Française à la Conférence de Madrid (CSCE) 1980-1982  
Conseiller de la Délégation Française à la Première Session Extraordinaire de l'AGNU pour le Désarmement  
Chef de la Délégation Française à la Conférence préparatoire à la Conférence sur le Désarmement en Europe (CDE) à Helsinki  
Conseiller de la Délégation Française à la Conférence du Désarmement en Europe à Stockholm  
Représentant au Groupe d'Experts des Nations-Unies sur les zones dénucléarisées, représentant de la France à la HLTF à l'OTAN
- 1986 – 1989 Directeur Adjoint des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères
- 1989 – 1993 Consul Général à New York
- 1993 – 1997 Ambassadeur à Prague
- 1997 – 2001 Ambassadeur à Varsovie

**LA DELEGATION PERMANENTE DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'OTAN**

Né en 1942 à Rabat (Maroc)

Marié à Mme Benedetta d'ABOVILLE, née CRAVERI. Mme Benedetta CRAVERI, d'origine italienne, est la petite-fille du philosophe italien CROCE. Professeur de littérature et essayiste, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages (dont " Mme du Deffand et son monde " Le Seuil 1997 " L'âge de la conversation " Gallimard 2002).

Père d'une fille.

Diplômé de l'Institut d'Etudes politiques.

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (Promotion " Turgot ")

Officier de la Légion d'Honneur (12/07/2002)

Officier de l'Ordre National du Mérite (10/11/98)

Grand Officier de l'Ordre Fédéral du Mérite

Grand Officier de l'Ordre du Mérite Polonais

Diverses publications.

**Adresses électroniques :**

[benoit.daboville@diplomatie.gouv.fr](mailto:benoit.daboville@diplomatie.gouv.fr)

ou

[daboville@yahoo.fr](mailto:daboville@yahoo.fr)

## LA DELEGATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'OTAN

Les délégations sont d'importance variable, celle de la France compte environ 60 personnes, la Représentation militaire en comptant une trentaine. En fonction de vos activités, vous pouvez être amené à rencontrer ou contacter l'un ou l'autre de ses membres, dont l'essentiel des responsabilités sont les suivantes :

Nom	Attributions principales
<a href="#"><u>S.E. M. Benoît d'ABOVILLE</u></a> <span style="float: right;">Ambassadeur</span>	
<b>Section politique</b>	
M. Jean-Baptiste MATTEI	Représentant Permanent adjoint (tél. 7414)
Mme Béatrice LE FRAPER	Conseiller politique (tél. 7418)
M. Thomas WAGNER	Gestion des crises, Balkans, Presse et Information (tél. 7417)
M. Alexandre VULIC	Relations OTAN/UE, Plans Civils d'Urgence (tél. 7416)
M. Renaud LE MOINE	Budget Civil, Relations avec les Français (tél. 7459)
M. Philippe PERRET	Rel. OTAN/Russie, OTAN/Ukraine, Partenariat (tél. 7495)
<b>Conseiller Militaire</b>	
GCA Xavier DELCOURT	Conseiller militaire et Chef de la Rep. Militaire (tél. 9051)
Col Lionel CROCHARD	Conseiller militaire adjoint (tél. 7460)
<b>Section Armement</b>	
IGA Marc DESECURES	Chef de la section (tél. 7450)
Col Régis COLCOMBET	Conseiller adjoint (tél. 7451)
ICA Jacques BAYET	Conseiller adjoint (tél. 7454)
Col Guy BENQET	Conseiller adjoint (tél. 7453)
<b>Cellule SIC</b>	
CV Vianney de la TOUCHE	Systèmes d'Information et de Communication tél. 7462
ICA Stéphane DELETANG	tél. 7463
<b>Section financière</b>	
Col André MEYER	Infrastructure et Bureau Principal des Ressources (tél. 7444)
CRC Christophe BERGEY	Budget militaire et Bureau Principal des Ressources (tél. 7443)
<b>Administration</b>	
Cdt Frédéric AMBLARD	Officier de Sécurité (tél. 7430)
M. Bernard PICKHAHN	Premier Secrétaire, Administration (tél. 7422)
<b>De l'extérieur composer le [+32] 2 727 suivi de l'extension</b>	

Lors de votre arrivée à l'OTAN, vous êtes invité à vous présenter au conseiller en charge des relations avec les Français, à l'officier de sécurité et éventuellement au Premier secrétaire (Affaires administratives) et, bien entendu, au conseiller chargé des dossiers que vous aurez à traiter.

## 5 LA SECURITE

### 5.1 A L'OTAN

La sécurité à l'OTAN est de la responsabilité de chacun et intéresse tout le personnel. Tous les membres du personnel de l'OTAN ont pour tâche et pour obligation de faire en sorte que la sécurité soit maintenue à son plus haut niveau et qu'elle ne se trouve jamais compromise.

Le siège de l'OTAN est divisé en trois zones : zone de sécurité - zone de contrôle - Centre du Personnel. L'accès à chaque zone est réglementé et il y a lieu, pour y pénétrer d'être muni du document requis.

#### 5.1.1 Accès des personnes

- **"Laissez-passer permanent pour personnes affectées"**. Il est délivré par les services de sécurité de l'OTAN qui prennent eux-mêmes la photographie qui y figure. Il doit être porté de façon visible pour pénétrer sur le site de l'OTAN et y circuler. Si vous avez oublié votre laissez-passer, adressez-vous à la réception permanente qui vous délivrera un document de remplacement sur présentation d'une pièce d'identité. Toute perte doit être immédiatement signalée au Bureau de sécurité de l'OTAN
- **"Laissez-passer temporaire pour visiteurs"**. Tout visiteur qui doit pénétrer dans la zone de sécurité de l'OTAN doit être muni d'un sauf-conduit valable pour une journée seulement. Ce document s'obtient auprès de la réception principale, sur présentation d'une pièce d'identité. Le visiteur doit toujours être escorté à l'intérieur de la zone de sécurité par une personne détenant un "laissez-passer permanent pour personnels affectées"
- **"Laissez-passer permanent carte de famille"**. Ce type de laissez-passer est délivré aux membres des familles âgés de plus de 12 ans des personnels affectés titulaires d'un "laissez-passer permanent". Une photographie d'identité doit être fournie par chacun. Il est valable uniquement dans la zone "contrôlée" (cafeteria, poste, etc...).

La validité des laissez-passer n'est pas définie dans le temps. Des changements de couleur ou de modèle peuvent avoir lieu à tout moment.

#### 5.1.2 Accès des véhicules

N'importe quel véhicule peut être admis à l'intérieur du site, à condition que les occupants présentent à la guérite un laissez-passer et que le conducteur accroche à son rétroviseur intérieur la vignette bleue qui lui aura été remise par

## LA SECURITE

le Bureau de Sécurité de l'OTAN, et qui reprend le numéro de son laissez-passer. Vous pouvez ensuite stationner sur un emplacement de parking en tenant compte des indications portées à l'entrée de chaque travée.

### 5.1.2.1 Comment éviter des infractions ?

Malgré les vérifications effectuées par le service de gardiennage du Siège, il incombe à chacun d'assurer la sécurité de son lieu de travail à la fin de la journée et de veiller à enfermer comme il convient tous les documents classifiés. Vous pouvez éviter les infractions de sécurité de la manière suivante:

- Utilisez de façon appropriée votre mobilier de sécurité : brouillez les combinaisons des serrures et veillez à bien verrouiller les portes de vos armoires; ne rangez pas de documents classifiés ou d'objets personnels de valeur (argent, chèques, bons d'essence, etc) dans les tiroirs de votre bureau
- Mémorisez la combinaison de vos serrures ainsi que votre mot de passe; ne les inscrivez pas dans votre agenda et ne les enregistrez pas dans votre organisateur personnel
- Enfermez vos clés de sécurité dans une autre armoire de sécurité ou dans un coffre prévu à cet effet, mais pas dans un tiroir de votre bureau
- Veillez à ce que tous les matériels classifiés ou sensibles soient enfermés en fin de journée. Le mieux est de ne laisser aucun document sur votre bureau, ce qui facilitera les contrôles de sécurité effectués par le service de gardiennage du Siège
- Gardez tous les rebuts classifiés dans des meubles de sécurité approuvés jusqu'à ce que le nécessaire puisse être fait pour les détruire en toute sécurité
- Rangez toutes les disquettes en lieu sûr et éteignez les ordinateurs en fin de journée; certains bureaux emploient encore, sur leurs machines à écrire, des rubans carbone, qui doivent toujours être retirés et mis en lieu sûr lorsqu'ils ne sont pas utilisés, car ils sont porteurs d'informations facilement lisibles
- Remplissez la fiche de sécurité fixée au mur ou à la porte de votre bureau pour confirmer que vous avez fait le nécessaire afin d'assurer la sécurité de votre lieu de travail avant votre départ en fin de journée.

### 5.1.2.2 Chacun est responsable de ses visiteurs

Les personnes non munies d'un laissez-passer autorisant l'accès aux zones de sécurité, ne peuvent circuler sans être accompagnées par quelqu'un titulaire de ce laissez-passer.

## LA SECURITE

### 5.2 A l'extérieur de l'OTAN

Comme dans toutes les métropoles occidentales, la délinquance est en augmentation dans la région bruxelloise. Les cambriolages et agressions en voiture sont fréquents. Pour vous éviter des désagréments, autant que faire se peut, voici quelques mesures passives conseillées.

#### 5.2.1 Cambriolages

Les cambriolages sont fréquents à Bruxelles, en particulier dans les communes "riches" (Krainem, Woluwe St. Pierre, Watermael Boisfort, Uccle,... et Bruxelles-Ville).

##### 5.2.1.1 Choisissez un logement offrant une bonne protection

- **Pour les maisons** : système d'alarme impératif dont l'installation, si nécessaire est à négocier avec le propriétaire. Si le propriétaire n'est pas d'accord, un simple boîtier extérieur avec un voyant lumineux peut cependant dissuader un cambrioleur. Il choisira sans aucun doute ses cibles parmi les maisons sans système d'alarme apparent
- **Pour les appartements** : dans la plupart des cas, le cambrioleur passe par la porte. Il faut à un professionnel entre 3 et 50 minutes (porte de sécurité simple ou porte de haute sécurité) pour l'ouvrir. Au-delà de 5 minutes, le risque pour le cambrioleur de se faire surprendre dans la cage d'escalier est élevé
- **Pour tout logement** : vérifier les systèmes de serrure de vos portes et verrous des fenêtres d'autant que peu de fenêtres sont munies de volets en Belgique. Penser également à changer le cylindre de la serrure de la porte d'entrée dès votre emménagement. Un cambrioleur prendra rarement le risque de se blesser en passant par une vitre brisée; il préférera casser le pêne ou le verrou de la fenêtre

##### 5.2.1.2 Prenez des mesures passives complémentaires

- Fermez votre porte à clef même lorsque l'absence ne dure que quelques minutes, en particulier si cette absence s'effectue à horaires réguliers (accompagnement des enfants à l'école par exemple)
- En cas d'absence prolongée, n'hésitez pas à utiliser des systèmes d'éclairage avec minuteur qui font croire à une présence dans le logement (attention cependant à choisir le minuteur adéquat et le régler

## LA SECURITE

judicieusement) et à signaler au poste de police de votre Commune vos dates de départ et de retour, les policiers feront alors des rondes plus fréquentes dans votre quartier.

- Utilisez un coffre ou une armoire forte pour ranger vos bijoux et objets de valeur. Ne laissez pas portefeuilles ou clés de voiture dans les manteaux qui sont souvent rangés dans l'entrée et qui seront la première cible du cambrioleur
- Une tactique peut également être efficace. Elle consiste à mettre en place un "leurre" (par exemple quelques billets dont vous aurez relevé les numéros auparavant et un bijou qui ne soit cependant pas une imitation) dans un endroit facilement trouvable par des cambrioleurs; une fois le butin décelé, ceux-ci peuvent décider de ne pas s'aventurer plus longtemps dans la maison
- Enfin et surtout, n'hésitez pas à faire appel aux services de prévention de la police de votre commune qui dispose de gens compétents qui seront probablement ravis de vous conseiller à titre préventif

### 5.2.2 Agressions en véhicule

Les agressions en véhicule, appelées "car jacking" en Belgique, sont de plus en plus courantes dans les agglomérations et Bruxelles n'échappe pas à cette règle. Afin de s'en prémunir, il importe particulièrement lorsqu'on est en voiture:

- De bloquer les portières et de maintenir les fenêtres fermées en ville
- De ne pas laisser en évidence sac à main ou objets de valeur (appareil photo, GSM, etc...)
- De passer les anses ou la bride du sac à main dans la ceinture de sécurité
- De bien repérer les environs, notamment les endroits où l'on peut trouver la police ou une autre aide éventuelle
- D'éviter de se mettre en situation où la manoeuvre est difficile à exécuter
- De surveiller ce qui se trouve devant, derrière et sur les côtés du véhicule
- De ne pas s'arrêter pour charger des auto-stoppeurs
- De ne pas tenter de résister en cas de tentative d'agression ou de vol (particulièrement sous le menace d'une arme), ce qui, par une réaction énervant l'agresseur, aggraverait les risques d'être blessé ou tué

## **LA SECURITE**

- De couper le moteur de votre véhicule et d'enlever la clef de contact lors de tout accident, surtout s'il s'agit d'un simple "accrochage" qui ne sera peut-être pas purement le fruit du hasard.

Le Bureau de Sécurité de l'OTAN peut vous fournir de plus amples informations. Tous les incidents de ce type doivent être signalés dans les plus brefs délais à la police locale.

## 6 LA MAISON COMMUNALE ("Mairie" en France)

Attention : Les Maisons communales ferment généralement leurs portes au public assez tôt dans l'après-midi, et ne sont pas ouvertes le samedi. Une fois par semaine elles prolongent cependant leurs horaires en soirée. Contactez directement la Maison communale de votre domicile pour connaître ce jour.

Dès que vous avez trouvé un logement, vous devez faire procéder à votre enregistrement à la Maison communale de votre lieu de résidence. Avant toute démarche, nous vous conseillons de contacter le Bureau "Privilèges et Immunités", Mme. Janice Godart (Tél. 4489), car c'est souvent elle qui s'en charge et elle saura vous conseiller utilement dans ce domaine.

Si ce n'est pas le cas, vous devez vous présenter au guichet "des étrangers" muni de votre bail à votre nom signé, d'une pièce d'identité pour chacun des membres de votre famille et préciser que vous venez faire enregistrer votre présence et celle de votre famille sur le territoire de la Commune.

Lorsque votre demande sera remplie, un Inspecteur de quartier viendra à votre domicile afin de constater que vous habitez bien à l'adresse indiquée. Votre enregistrement sera alors effectif dans le mois qui suit.

La Maison communale est compétente pour :

- Délivrer les cartes de séjour (couleur bleue) pour ressortissants de l'Union européenne. Dans certaines communes cependant, c'est la police qui s'en charge.
- Etablir les "certificats de bonne vie et moeurs" (équivalent de l'extrait de casier judiciaire en France)
- Délivrer les "certificats de composition de famille" (équivalent des fiches familiales d'état civil en France)
- Délivrer le permis de conduire si vous le passez en Belgique et apporter toute modification sur la "carte rose" (appelée "carte grise" en France) de votre véhicule
- Droit de vote : **Attention** : si vous choisissez de vous inscrire sur les listes belges, notamment pour les élections communales, sachez que le vote en Belgique est OBLIGATOIRE. Vous serez donc passible d'une amende si vous n'allez pas voter
- Liste non exhaustive...

## 7 LE CONSULAT GENERAL DE FRANCE

Ouvert de 8h30 à 12h15 et de 14h à 15h30

12 A, place de Louvain (\*)  
1000 Bruxelles

Tél. : 02.229.85.00

Fax : 02.229.85.10

Internet : <http://www.consulfrance-bruxelles.org>

E-mail : [consulat@consulfrance-bruxelles.org](mailto:consulat@consulfrance-bruxelles.org)

Votre immatriculation au Consulat, bien que non obligatoire, est vivement conseillée. Pour ce faire, chaque membre de la famille devra se munir de :

- Sa carte de séjour délivrée par la Maison communale ou carte délivrée par le Service du protocole
- Une copie intégrale de l'acte de naissance
- Le livret de famille
- Sa carte d'identité française ou son passeport
- 2 photos d'identité identiques sur fond clair
- Pour les hommes de moins de 50 ans, les documents militaires

Le Consulat est compétent pour :

- Vous délivrer les cartes nationales d'identité et les passeports ordinaires,
- Etablir et valider des procurations notariées à destination de la France
- Marier les ressortissants français
- Les affaires militaires
- La transcription de la naissance de vos enfants nés en Belgique sur les registres d'état-civil consulaires
- La convocation à l'Appel à la Défense (APD) pour les jeunes âgés de plus de 17 ans (concrètement il s'agit d'une demi-journée d'information organisée au centre culturel de Woluwe St. Pierre)

(\*) Ne cherchez pas une place, la Place de Louvain est une rue.

## LE CONSULAT GENERAL DE FRANCE

- L'exercice de votre droit de vote durant votre séjour en Belgique :

Qu'ils résident en France ou à l'étranger, toutes les Françaises et les Français, âgés de 18 ans accomplis, jouissant de leurs droits civiques et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi, ont le droit de participer aux consultations électorales fondées sur le suffrage direct et universel. Les Françaises et Français résidant à l'étranger ont la possibilité de se faire inscrire soit sur une liste de centre de vote à l'étranger, soit sur une liste électorale d'une commune de France, soit encore, sur l'une et sur l'autre. Vous pouvez vous faire inscrire sur la liste du centre de vote créé au Consulat et y voter personnellement ou par procuration si vous justifiez de ne pouvoir vous y rendre personnellement. Le vote dans un centre de vote à l'étranger est réservé à trois grandes consultations seulement : Election du Président de République - Référendum - Election des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes. A Bruxelles, le centre de vote est situé dans les locaux du Lycée français à Uccle.

- Liste non exhaustive...

## 8 LE LOGEMENT

Vous aurez le choix de vous loger dans des communes francophones ou néerlandophones (dans ce cas, les documents communaux sont rédigés en néerlandais). D'autres facteurs vous aideront : localisation de l'établissement scolaire, proximité de votre bureau à l'OTAN, etc...

Attention cependant : avant d'arrêter votre choix sur une commune, essayez de faire le trajet A/R de votre éventuel futur logement à l'OTAN durant la semaine en heures creuses, heures de pointe, soirée et dimanche. En fonction du moment où vous l'effectuerez, le temps peut varier facilement du simple au double voire au triple.

Par ailleurs, lorsqu'il est mentionné dans la description d'un logement qu'il y a une terrasse, il s'agit le plus souvent d'un simple balcon (cf. notre "Petit Lexique d'Expressions Belges Courantes" à la fin de ce Guide). Les cuisines sont très souvent équipées.

### 8.1 Facteur "linguistique"

En italique figurent les communes où les loyers sont généralement assez élevés.

#### 8.1.1 Communes francophones :

Anderlecht - *Auderghem* – Berchem - Sainte-Agathe - *Bruxelles Ville* - *Etterbeek* - Evere - Forest – Ganshoren - *Ixelles* - Jette - Koekelberg - Molenbeek-Saint-Jean - Saint-Gilles - Saint-Josse-ten-Noode - Scharbeek - *Uccle* - *Watermael-Boisfort* - *Woluwe-Saint-Pierre* - *Woluwe-Saint-Lambert*

#### 8.1.2 Communes néerlandophones :

Drogenbos - *Rhode-Saint-Genèse* – *Wemmel* - *Halle*

#### 8.1.3 Communes à facilités :

*Kraainem* - Linkebeek - *Wezembel-Oppem* : ce sont des communes à la fois francophones et néerlandophones officiellement, ce qui implique que l'ensemble des documents que vous recevrez seront rédigés en français et en néerlandais.

### 8.2 Facteur "choix de l'établissement scolaire" (voir ci-après)

#### 8.2.1 Lycée français

#### 8.2.2 Ecole européenne

#### 8.2.3 Etablissements belges

#### 8.2.4 Etablissements spécifiques (Montessori,...)

## LE LOGEMENT

### 8.3 Recherche d'un logement

Hormis la méthode "de la découverte" consistant à repérer les affichettes orangées apposées sur les fenêtres ou les portes des locaux à louer ("TE HUUR") ou à vendre ("TE KOOP"), il est recommandé de consulter les bases de données, journaux et organismes suivants :

#### 8.3.1 Base de données

Pour le personnel du quartier général, dans le système Intranet de l'OTAN appelé MINERVA suivre le chemin OUTLOOK - Public Folders - All Public Folders - Advertisements

#### 8.3.2 Le VLAN :

Journal d'annonces gratuit, distribué dans les boîtes aux lettres paraissant le jeudi (consultable sur Internet le dimanche suivant : <http://www.vlan.be>). Les annonces sont passées par des particuliers et des agences immobilières.

#### 8.3.3 Le SOIR :

Grand quotidien belge, l'édition du mercredi a un supplément petites annonces pour l'immobilier

#### 8.3.4 Office des Propriétaires :

19 av. Emile De Mot - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02.626.08.26 - Fax : 02.626.08.38  
Internet : [www.op1875.be](http://www.op1875.be) ou [www.op.be](http://www.op.be)

#### 8.3.5 Office national des locataires :

Rue du Congrès 3 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02.218.75.20  
Internet : <http://www.abex.be>

### 8.4 Le bail

#### 8.4.1 Typologie

Il existe en Belgique deux types de bail pour les locations à usage d'habitation :

##### Le bail de 3 ans

Il lie les parties pour cette période avec obligation pour le locataire de verser la totalité des loyers s'il rompt le bail avant la fin des 3 ans. Le propriétaire ne peut en aucun cas récupérer le bien (vente, habitation pour son usage,...). Ce bail est certainement le plus sûr mais il est prudent que le preneur fasse introduire une clause additionnelle le déliant en cas de mutation anticipée

## LE LOGEMENT

### Le bail de 9 ans

Il est résiliable ou modifiable tous les trois ans. Il permet une résiliation avant trois ans par les deux parties. Dans ce cas, le locataire doit verser au propriétaire une indemnité égale à un mois de loyer par année (égale à 3 mois de loyer s'il part dans la première année, à 2 mois s'il part dans la deuxième année, à 1 mois s'il part au cours de la troisième année). Sur préavis, le propriétaire peut récupérer le bien (travaux importants, vente, occupation personnelle ou familiale). En cas de problème, vous pourrez également saisir le Juge de paix de votre commune compétent pour ce genre de litige.

Il est par ailleurs vivement conseillé de faire enregistrer le bail. Ceci devra être fait par le preneur dans les 3 mois qui suivent la signature, auprès de l'Administration bruxelloise - Rue de la Régence 54 - 1000 Bruxelles. Il vous sera également utile de vous reporter au Guide du Locataire édité par le Syndicat des Locataires - Tél. : 02.525.18.16

### 8.4.2 Le dépôt de garantie

Son montant est égal à trois mois de loyer sans les charges. Trois formules sont possibles, mais la première est selon nous la plus pratique et est la plus utilisée en Belgique :

- Utilisation du système de la garantie bancaire qui dispense le preneur de l'avance de la somme; la banque se porte garante auprès du bailleur à hauteur de la somme du dépôt de garantie en contrepartie de quoi elle facture sa prestation en prenant une rémunération annuelle de l'ordre de 5% du montant garanti.
- Versement de la somme sur un compte commun au bailleur et au preneur, les intérêts générés par cette somme revenant au preneur en fin de bail
- Versement au propriétaire de la somme correspondante (à éviter cependant)

Lorsque vous quitterez le logement, après état des lieux, le propriétaire vous rendra le dépôt de garantie (déduction faite éventuellement du prix des réparations vous incombant). Si vous avez utilisé le système de la garantie bancaire, il devra signer un document remis par la banque autorisant cette dernière à débloquer le dépôt de garantie, vous présenterez ce document à la banque qui cessera alors de se porter garante

### 8.5 L'état des lieux

## LE LOGEMENT

L'apparence des lieux est en général très soignée. Il conviendra de les rendre dans le même état (rebouchage des trous, remise à neuf des revêtements muraux) et donc de se montrer pointilleux au moment de votre entrée dans les lieux.

L'état des lieux peut-être réalisé à l'amiable entre le bailleur et le preneur ou en utilisant les services d'un expert (Association belge des experts <http://www.abex.be>) qui établira un document détaillé. Le coût de la prestation, de l'ordre de 500 à 600 €, est partagé entre les deux parties (Article 12 du bail-type "OP" office des propriétaires)

### 8.6 L'assurance

Tout locataire est tenu d'assurer son logement, l'assurance responsabilité civile chef de famille pouvant être ou non incluse dans le contrat.

A titre indicatif, plusieurs possibilités vous sont offertes au siège de l'OTAN :

- À l'agence bancaire de la BBL
- Auprès des compagnies d'assurance (AXE, ATELIA) tenant une permanence certains jours à la cafeteria (lundi, mardi et vendredi matin à partir de 11h)

Pensez, le cas échéant, à déclarer votre employé(e) de maison, la couverture s'étendant du départ du domicile propre jusqu'à son retour.

### 8.7 L'emménagement

En Belgique, il est interdit d'utiliser les ascenseurs pour emménager/déménager. Un monte-charges (appelé lift) sera donc nécessaire. Si votre déménageur n'en possède pas, il existe dans l'annuaire de nombreuses entreprises qui louent des monte-charges à l'heure, pour une demi-journée au minimum.

Par ailleurs, vous devrez, le cas échéant, faire réserver un emplacement de parking devant votre domicile pour le stationnement du camion de déménagement durant les opérations. Vous devrez pour cela vous rendre à la Maison Communale et demander une réservation de stationnement pour la journée, une semaine à l'avance environ (à titre indicatif, sachez que les prix varient de 25 € à 100 € en fonction des communes).

## LE LOGEMENT

### 8.8 Détails pratiques

#### 8.8.1 Déchets domestiques

Depuis 1991, dans les 19 communes de la région de Bruxelles-Capitale le recyclage des ordures ménagères est de plus en plus pratiqué. Vous devrez répartir vos déchets dans trois sacs de plastique de différentes couleurs que vous pourrez vous procurer dans toutes les grandes surfaces de l'agglomération :

- Blanc : déchets putrescibles
- Bleu : déchets de plastique et d'aluminium
- Jaune : papiers, journaux

Le ramassage des sacs se fait généralement deux fois par semaine. Renseignez-vous auprès de la Maison communale de votre domicile pour savoir quels sont ces jours en fonction de l'endroit où vous habitez sur la commune. Vous déposerez alors vos sacs, fermés, devant chez vous la veille au soir.

Le verre et la porcelaine devront être déposés dans des containers prévus à cet effet répartis sur l'ensemble du territoire de votre Commune.

Les vieux vêtements peuvent être déposés dans les boîtes marquées "Petits riens" à l'extérieur des magasins Carrefour (à Kraainem et à Auderghem) ou dans les boîtes d'OXFAM disséminées dans la ville.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le recyclage, appelez Info Environnement au 02.775.75.75 ou votre Maison communale.

#### 8.8.2 Radio Télévision

Suivant l'endroit où vous habiterez, vous pourrez capter plus ou moins de stations en français. A titre indicatif :

- Radio FM  
RTBF (92,5 MHz) - Bruxelles-Capitale (99,3 MHz) - Radio Nostalgie (100,0 MHz) - Radio Contact Gold (106,1 MHz)
- Télévision  
TF1 (actuellement seulement dans la Région de Bruxelles Capitale et en Wallonie) - France 2 - France 3 - La 1 - La 2 - RTBF - BEL RTL  
Sinon par satellite l'ensemble des chaînes françaises est accessible.

## LE LOGEMENT

### 8.8.3 Lieux de culte

Si vous êtes de confession catholique, vous trouverez plusieurs paroisses sur le territoire de votre commune, surtout si vous habitez dans la région de Bruxelles-Capitale. Renseignez-vous auprès de chacune d'entre elles afin de savoir si les services s'y déroulent en français ou en néerlandais. De plus, sachez que dans une même paroisse, la messe dominicale peut être dite en français puis en néerlandais ou inversement.

## 9 BABY-SITTING

### 9.1 Organismes

Voici quelques organismes auxquels vous pouvez vous adresser pour trouver une baby-sitter qui sera aide-maternelle ou puéricultrice diplômée. Cette formule est cependant assez onéreuse (environ 250 € par jour).

#### **La Ligue des familles**

02.511.12.51

#### **ONE** (Office de la naissance et de l'enfance)

02.413.27.49

Si vous souhaitez les coordonnées d'autres organismes, renseignez-vous auprès du Service social de la Maison communale de votre domicile.

### 9.2 Les petites annonces

Outre les petites annonces déposées dans les commerces de proximité, vous pouvez également consulter OUTLOOK où des jeunes filles et jeunes gens ayant dans leur entourage une personne travaillant à l'OTAN, proposent leurs services de baby-sitter: le tarif horaire le plus répandu est de 6,50 €.

## 10 LES CRECHES - HALTES-GARDERIES - ECOLES MATERNELLES

Vous aurez le choix entre des établissements francophones ou néerlandophones. Certains d'entre eux, néerlandophones, n'acceptent que les enfants dont les deux parents sont néerlandophones et qui parlent uniquement néerlandais avec l'enfant.

Afin de trouver une crèche ou une halte-garderie qui prendra soin de votre tout-petit entre 0 et 3 ans, le plus simple est de vous renseigner auprès de la Maison communale de votre domicile ou de contacter l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance) au 02.413.27.49.

A partir de 3 ans, votre enfant pourra aller à l'école maternelle qui l'accueillera de 7h30 à 18h (la classe se déroulant quant à elle de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30). Ces horaires sont bien entendu susceptibles de varier d'une école à l'autre, nous vous indiquons là la tendance générale.

A partir de 6 ans, il sera accepté à l'école primaire et devra continuer ses études jusqu'à 18 ans puisqu'en Belgique l'école est obligatoire jusqu'à cet âge.

## 11 LA SCOLARISATION DE VOS ENFANTS

Pour toute question concernant les équivalences de diplômes avec la France, le Conseiller Culturel du Consulat de France, Place de Louvain, pourra vous donner de plus amples informations.

En tant que capitale, Bruxelles offre toute une palette d'établissements scolaires pour tous les âges et niveaux (de la maternelle à l'enseignement supérieur) en plusieurs langues (français, néerlandais, allemand, anglais, américain...).

Pour l'enseignement supérieur, vous pourrez également être amené à prévoir une scolarité en France, Lille n'étant qu'à 38 minutes de Bruxelles par TGV.

### 11.1 Lycée français Jean Monnet

(De la maternelle au lycée)

Situé à Uccle (au sud de l'agglomération bruxelloise), la scolarité est assez onéreuse : environ 175 € d'inscription + de 2.500 € à 3.500 € pour l'année selon le niveau, payables par trimestre. Des réductions sont consenties selon le nombre d'enfants scolarisés.

Avenue du Lycée français 9

1180 Bruxelles

Tél. : 02.374.58.78

Fax : 02.374.98.43

Internet : <http://www.lycéefrançais-jmonnet.be>

Adresse électronique pour le secondaire : [ljm-scolarité#@wanadoo.be](mailto:ljm-scolarité#@wanadoo.be)

Adresse électronique pour le primaire : [ljm-dirprimaire@wanadoo.be](mailto:ljm-dirprimaire@wanadoo.be)

### 11.2 Ecole européenne

Office central du Représentant du Bureau des gouverneurs des écoles européennes

Rue de la Loi 200 - Rue Belliard 7 1/008 - 1040 Bruxelles

Tél. : 02.295.37.46 ou 47 ou 48 - Fax : 02.295.62.70

Internet : <http://www.eurasc.org>

La scolarité est assez onéreuse. A titre indicatif, les frais d'inscription se situent aux alentours de : pour la maternelle 1.300 € - pour le primaire 1800 € - pour le secondaire 2.500 €, hors fournitures scolaires, activités culturelles, etc...

A Bruxelles, elle est implantée sur trois sites

Ecole Européenne de Bruxelles I (Uccle - banlieue Sud)

Av. du Chasseur Vert 46 - 1180 Bruxelles

Tél. : 02.373.86.11 - Fax : 02.375.47.16

Adresse électronique : [jsm@eursc.org](mailto:jsm@eursc.org)

## LA SCOLARISATION DE VOS ENFANTS

Ecole européenne de Bruxelles II (Woluwe - banlieue Est)  
Av. Oscar Jespers 75 - 1200 Bruxelles  
Tél. : 02.774.22.11 - Fax : 02.772.05.30  
Internet : <http://www.eebr.be>  
Adresse électronique : [dree@eursc.org](mailto:dree@eursc.org)

Ecole européenne de Bruxelles II (Ixelles - banlieue Sud-Est)  
Bd. Du Triomphe 135 - 1050 Bruxelles  
Tél. : 02.629.47.00 - Fax : 02.629.47.92  
Internet : <http://www.ee3.Org>  
Adresse électronique : [yupa@eursc.org](mailto:yupa@eursc.org)

### 11.3 Enseignement belge

Il existe en Belgique, trois types d'établissements scolaires : catholiques, communaux et privés, la proportion d'établissements confessionnels catholiques étant plus élevée qu'en France.

Il est fréquent que l'école demande aux élèves de respecter des consignes vestimentaires strictes : port de l'uniforme de l'école (au moins en primaire), jeans, baskets, GSM interdits, etc...

Pour le déjeuner, l'école prévoit généralement un "repas chaud" (la cantine), mais l'élève peut aussi apporter ses "tartines" (sandwiches). Les élèves du secondaire optent souvent pour cette seconde possibilité, plus souple.

La langue d'enseignement (français ou néerlandais) varie selon que la commune est francophone ou néerlandophone. Dans une école francophone, on enseigne le néerlandais à compter de la 3ème.

Toutefois, les enfants de nationalité non-belge, nés hors de Belgique, peuvent demander à être dispensés de l'étude du néerlandais. N'oubliez cependant pas que peu de Français connaissent cette langue qui peut donc constituer un atout pour vos enfants lorsque vous retournerez en France.

Les dates des vacances scolaires ne correspondent pas toujours à celles de la France.

## LA SCOLARISATION DE VOS ENFANTS

### 11.4 Les équivalences

FRANCE	BELGIQUE
CP CE1 CE2 CM1 CM2	1ère Primaire 2ème Primaire 3ème Primaire 4ème Primaire 5ème Primaire
<b>Collège et Lycée</b> 6ème	6ème Primaire
5ème 4ème 3ème 2nde. 1ère Terminale	<b>Humanités</b> 1ère Secondaire 2ème Secondaire 3ème Secondaire 4ème Secondaire 5ème Secondaire Rétorique

### 11.5 Les écoles catholiques et les écoles communales

L'enseignement est gratuit dans les écoles publiques comme dans plusieurs institutions catholiques, hors fournitures scolaires, activités culturelles, etc...

Ces établissements suivent le même programme, l'enseignement religieux étant souvent remplacé dans les écoles communales par l'enseignement de la morale.

La première langue vivante (généralement l'anglais) est enseignée à partir de la 3ème secondaire à un rythme cependant plus soutenu qu'en France.

A noter enfin qu'il faut avoir la moyenne dans toutes les matières pour passer en classe supérieure. Le régime de redoublement est différent mais ce sont les décisions prises préalablement en France, donc à la fin de l'année scolaire précédant votre arrivée, qui s'appliquent.

La pédagogie est plus traditionnelle qu'en France insistant sur les connaissances de base. La charge de travail est également plus lourde pour tous les niveaux, l'accent étant mis sur les mathématiques et les langues.

#### 11.5.1 Enseignement communal

La liste des établissements proches de votre domicile pourra vous être communiquée par le Service Jeunesse de votre Maison communale.

## LA SCOLARISATION DE VOS ENFANTS

## LA SCOLARISATION DE VOS ENFANTS

### 11.5.2 Enseignement catholique

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du :  
Secrétariat national de l'enseignement catholique  
Rue Guimard 1 - 1040 Bruxelles  
Tél. : 02.507.06.11 - Fax : 02.507.06.21  
Internet : <http://www.Segec.be>  
Adresse électronique : [webmaster@segec.be](mailto:webmaster@segec.be)

### 11.5.3 Une pédagogie spécifique

#### Les écoles Montessori

La méthode Montessori a pour but d'aider l'enfant tout au long de sa croissance à développer ses aptitudes dans un environnement préparé et stimulant basé sur le respect de ses besoins. Elle lui offre une structure dans laquelle l'apprentissage se fait naturellement, progressivement et à son rythme. Ces écoles sont onéreuses.

A titre indicatif : inscription environ 400 € + de 4.800 € à 9.500 € selon le niveau.

Ecole Montessori internationale de Tervueren  
Rotselaarlaan 1 - 3080 Tervueren  
Tél. : 02.767.63.60

Ecole de la Maison des enfants Montessori  
Av. Dolez 458B - 1180 Uccle  
Tél. : 02.375.61.84 ou 12.65

Ecole Montessori de Waterloo  
Av. Beau Séjour 12 - 1140 Waterloo  
Tél. : 02.354.00.33 - Fax : 02.354.51.41

## 12 L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

### REGLEMENTATION APPLICABLE A L'ACQUISITION ET A L'USAGE DE VEHICULES PRIVES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL

(Version juin 2000)

Les fonctionnaires de l'OTAN sont régis, en ce qui concerne l'acquisition et l'usage de véhicules automobiles, par des règles spécifiques<sup>1</sup> qui résultent de l'application de l'échange de lettres de 1967, et de textes ultérieurs, dans deux domaines:

L'importation et l'achat de véhicules peuvent dans certains cas, se faire en franchise de certaines taxes, notamment de la TVA et des droits d'entrée en raison de leur statut fiscal particulier, les véhicules peuvent ne pas être immatriculés dans les séries courantes, d'où certaines règles particulières qui diffèrent selon que l'immatriculation se fait en série "diplomatique", ou "transit".

#### 12.1 Informations Générales

##### 12.1.1 Régime fiscal

###### 12.1.1.1 Catégories de personnel bénéficiaires

- Fonctionnaires du Secrétariat International
- L'achat de véhicules personnels en franchise de TVA est ouvert à tout membre du personnel du Secrétariat International, de nationalité autre que belge, qui ne résidait pas en Belgique au moment de son recrutement à l'OTAN. Les agents "assimilés aux agents diplomatiques" bénéficient d'un régime particulier (voir paragraphe...).
- L'exclusion expresse des agents "résidant en Belgique au moment de leur recrutement" ne date que de l'échange de lettres en date du 20 février 1998. Comme il s'agissait d'une adaptation du texte d'origine, une exception a été prévue en faveur des agents en fonctions au 31 décembre 1997, dont les noms ont été inscrits sur une liste de bénéficiaires. Cette liste peut être consultée au service des immatriculations.

---

<sup>1</sup> Un recueil de ces textes est disponible sur le site web de l'Administration: [http://nt10/office\\_of\\_management/recueil.htm](http://nt10/office_of_management/recueil.htm)

## L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

- Le texte précisait que les personnes entrées au service de l'Organisation après le 31 décembre 1997 doivent être considérées comme des résidents permanents, lorsque, au moment de leur engagement, elles sont inscrites dans un registre de la population d'une commune belge depuis six mois au moins et elles ne peuvent pas, en cette qualité, prétendre aux privilèges en matière fiscale. (...)"
- Personnels assimilés aux agents diplomatiques: le régime n'est pas spécifique à l'OTAN, mais dérivé de celui accordé à l'ensemble des missions diplomatiques en Belgique.

### 12.1.1.2 Limites

Les acquisitions en franchise sont soumises à certaines limites:

**Types de véhicules** : les moyens de transport personnels suivants qui sont destinés au transport des personnes :

- Les voitures destinées au transport des personnes (conduites intérieures)
- Les voitures mixtes (breaks)
- Les minibus (véhicules comportant, outre le siège du conducteur, au maximum huit places assises)
- Les pick-up (ceux-ci sont des camionnettes – ne seraient visés par la franchise que les véhicules spécifiquement destinés au transport de personnes c'est-à-dire avec double cabine et un plateau de changement dont la longueur est inférieure à 50% de l'empattement et sur production d'une preuve du modèle du véhicule)
- Les motocyclettes

**Sont exclus** : les moyens de transport qui, suivant la réglementation belge, sont classés dans les catégories de camions, camionnettes, caravanes, mobilhomes, camping-cars, remorques, bateaux et avions de tous types.

**N.B.** *Le véhicule ne peut être livré, acquis ou importé en franchise qu'à partir de la date de la première prise de fonction de l'agent en Belgique.*

**Nombre de véhicules** : Un véhicule par membre du personnel de l'OTAN. Cela signifie que le membre du personnel ne peut être propriétaire simultanément que d'un seul véhicule acquis en franchise, quelle que soit la durée de ce droit de propriété.

**Véhicules supplémentaires** : Un véhicule supplémentaire pour le conjoint et un véhicule supplémentaire par enfant de moins de 25 ans dans la mesure où :

- Ceux-ci sont, en vertu de la législation fiscale belge, à charge du membre du personnel

## L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

- Ils résident en Belgique et habitent sous le même toit que le membre du personnel
- Ils n'ont pas de revenus professionnels
- Ils possèdent un permis de conduire valable en Belgique
- Ils possèdent une carte d'identité spéciale délivrée par le Ministère belge des Affaires étrangères

**N.B.** Pour que la franchise soit maintenue, chaque véhicule doit être immatriculé auprès de la Direction d'Immatriculation des Véhicules (D.I.V.) et avoir une affectation compatible avec un usage privé normal, principalement en Belgique.

### 12.1.2 Régime des immatriculations

#### 12.1.2.1 Obligation d'immatriculer et d'assurer un véhicule en Belgique

D'après la section III de la note annexée à la lettre n° 2 de l'échange de lettres, "les fonctionnaires de l'Organisation disposent d'un délai de six mois à compter de la date de leur prise de fonctions sur le territoire belge pour l'immatriculation en Belgique de leurs véhicules automobiles dans l'une des séries "CD" ou plaque ordinaire. Lors de l'immatriculation de leurs véhicules, ils doivent de plus fournir la preuve qu'ils sont assurés en Belgique selon les règles du droit belge auprès d'une compagnie agréée dans ce pays."

#### 12.1.2.2 Portée de l'immatriculation

A la différence de ce qui se pratique dans d'autres pays, les documents relatifs à l'immatriculation, et la plaque elle-même, ne sont délivrés qu'à la suite d'une procédure où sont vérifiés non seulement l'identité et le titre de propriété du véhicule, mais son statut fiscal et l'existence d'une assurance. Il s'y ajoute, en raison de la diversité des régimes, un examen du statut du propriétaire. Il en résulte une procédure plus lourde que celle en vigueur dans d'autres pays.

En contrepartie, la plaque d'immatriculation, dont un exemplaire est fourni par l'administration belge, a une valeur permanente et peut être "migrée" vers un nouveau véhicule, sauf s'il s'agit d'une plaque temporaire, dont la validité est limitée dans le temps par l'apposition d'une vignette. L'exemplaire fourni par l'administration devra toujours être apposé à *l'arrière du véhicule* faute de quoi vous pourrez avoir la désagréable surprise d'avoir votre véhicule "dépanné" par la Police lorsqu'il sera en stationnement.

L'immatriculation des véhicules est toujours faite au nom de l'agent, ce qui exclut qu'elle le soit au nom de son conjoint ou d'un de ses enfants. En tenir compte lorsque vous complétez le formulaire rose de "demande d'immatriculation".

## L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

### Les différentes plaques

Le régime a quelque peu évolué depuis l'origine: Alors que l'échange de lettres de 1967 prévoyait une plaque spéciale OTAN, dans une série "VN"<sup>2</sup>, (distincte de la série "CD"), il convient de noter que depuis 1994, les voitures *acquises en franchise de TVA et de droits de douane*, sont immatriculées:

- Soit sous le régime diplomatique ("plaque CD"), pour les personnes "assimilées à des diplomates" au sens de l'échange de lettres de 1967 (à raison de deux véhicules au maximum par diplomate)
- Soit dans la série "transit" pour les autres agents

Reçoivent une immatriculation en série ordinaire:

- Les véhicules usagés importés lors de l'arrivée en fonction à l'OTAN (à titre de déménagement, avec paiement de la TVA dans le pays d'origine)
- Les véhicules achetés d'occasion en Belgique chez un particulier belge

Portant une estampille CD en relief, comprenant 3 lettres et 3 chiffres ou pour la "transit", 6 chiffres blancs sur fond de couleur et deux pastilles à date, la plaque officielle doit être vissée à *l'arrière* du véhicule et restituée immédiatement aux autorités belges via le Bureau d'Immatriculation de l'OTAN *dès que les conditions du statut particulier ont cessé* (par exemple, lors du retour de l'agent dans son pays d'origine). Des informations complémentaires se trouvent indiquées ci-après (page 7, article 2 – Rapatriement dans le pays d'origine d'un véhicule immatriculé en Belgique).

A noter qu'à compter du 1er octobre 2002, la plaque avant du véhicule devra être rétro-réfléchissante

## 12.2 Formalités d'immatriculation

### 12.2.1 Le formulaire rose de demande d'immatriculation

La demande d'immatriculation doit être introduite soit auprès du Service du Protocole du Ministère des Affaires étrangères (pour les plaques "CD"), soit auprès de la D.I.V. (pour les plaques "transit" ou ordinaires), par l'intermédiaire du Bureau des immatriculations de l'OTAN : Bureau : J.136 (tél. 4182 et 4179).  
Heures d'ouverture: de 10h à 12h et de 14h à 16h (15h30 les vendredis)

---

<sup>2</sup> La plaque "VN" a depuis été remplacée par un régime d'immatriculation "transit" (échange de lettres du 29 juin 1998).

## L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

La demande est formulée dans tous les cas au moyen d'un **formulaire**, intitulé "**demande d'immatriculation d'un véhicule**" ci-après dénommé "**formulaire rose**", (remis par le vendeur ou bien que l'on peut se procurer auprès du bureau cité ci-avant), dûment complété (*indiquer l'adresse privée pour une plaque "transit" et l'adresse de l'Organisation pour une plaque "CD"*), daté et signé par le requérant, et accompagné des documents suivants:

- Photocopie de la carte d'identité spéciale
- Photocopie: pour les plaques "**transit**", de la carte verte d'assurance étrangère ou belge (+ vignette signée de l'assureur belge) ou pour les plaques "**CD**" ou "**ordinaires**" de la vignette, avec code à barres, portant nom/signature du délégué

En outre, dans le cadre d'une première immatriculation, dans la **case X**, le formulaire rose doit impérativement être muni

- Pour les demandes de plaques "**CD**": du **sceau de l'Organisation** en remplacement des timbres fiscaux
- Pour les plaques "**transit**" ou **ordinaires** : de **62 €** en timbres fiscaux acquis auprès du bureau de poste et annulés par une signature

### Couverture d'assurance

- Étrangère : Durée de validité : de 1 à 3 ans maximum carte verte, mentionnant le numéro de châssis complet (17 chiffres/lettres) et une validité se terminant à la fin d'un mois
- Belge : Durée de validité : 1 an maximum carte verte, mentionnant le numéro de châssis complet (17 chiffres/lettres) et une validité se terminant à la fin d'un mois; vignette, avec code à barres portant nom/signature du délégué

A noter que depuis le 1er avril 1999, le renouvellement de l'immatriculation en transit (toujours limitée dans le temps) est gratuit pourvu qu'il soit accompli dans les délais. Si la validité est dépassée, la démarche équivaut à une nouvelle immatriculation moyennant le paiement de 62 € en timbres fiscaux.. Pour les plaques 'CD' ou 'ordinaires', seule une assurance belge est de rigueur, alors que pour les plaques 'transit' une assurance belge ou étrangère agréée en Belgique est acceptée.

### 12.3 Démarches initiales

Pour s'assurer qu'ils ont effectivement droit à l'exemption, les membres du personnel devront s'adresser au Bureau des Immatriculations (J.136, poste 4182 ou 4179) où ils recevront les informations nécessaires et où seront

## L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

préparés les formulaires d'exemption, **avant** de prendre un engagement ferme (à savoir signer un bon de commande) avec un concessionnaire, sur place ou à l'étranger.

### **Véhicule usagé en provenance de l'étranger (pays de l'U.E.) = importation définitive**

Les documents se référant à des véhicules en provenance du pays d'origine de l'agent ou autre, et qu'il transfère en Belgique à l'occasion de son déménagement, doivent simplement être présentés au Bureau des immatriculations de l'OTAN, pour assurer le bon fonctionnement des démarches.

### **Véhicule neuf ou usagé acheté d'occasion à un revendeur agréé, à l'étranger (pays de l'U.E.)**

Présenter la facture d'achat et le Certificat d'immatriculation étranger au Bureau des Immatriculations de l'OTAN, afin de faire établir les papiers nécessaires à l'importation du véhicule, auprès des autorités belges, à savoir le formulaire 15/10 signé (en 2 exemplaires) et la demande d'immatriculation (formulaire rose)

### **Véhicule acheté d'occasion à un particulier belge**

Se présenter au Bureau des Immatriculations muni de la demande d'immatriculation (formulaire rose) donnée par le vendeur où figurent le sceau du Contrôle technique, la vignette signée par le délégué de l'assurance belge et des timbres fiscaux d'une valeur de l'ordre de 65 €. Etant donné le fait que la TVA a déjà été payée par le premier propriétaire, seule une plaque ordinaire (ou 'CD') peut être obtenue (assurance belge obligatoire).

### **Véhicule d'occasion acheté auprès d'un revendeur agréé en Belgique**

Se présenter au Bureau des immatriculations muni des documents suivants du formulaire rose, obtenu du revendeur (garagiste) et revêtu du sceau du Contrôle technique et des factures hors TVA, pour accomplir les formalités d'immatriculation dans la série plaque "Transit".

### **Véhicule neuf ou usagé acheté en dehors de l'U.E.**

Se présenter au Bureau des immatriculations muni de la facture et du certificat d'immatriculation de l'ancien propriétaire, le cas échéant, afin de faire établir : un formulaire 136 et un formulaire rose. Après aval par les autorités compétentes du Ministère des finances/douanes, le formulaire rose est envoyé au bureau des douanes. A son retour, le fonctionnaire complètera le formulaire dans les cases X et Z afin d'obtenir des plaques "transit" ou "CD", suivant le statut de l'agent.

### **Véhicule usagé acheté auprès d'un fonctionnaire 'privilegié'**

Se présenter au Bureau des immatriculations muni de la demande d'immatriculation (formulaire rose), obtenue du vendeur qui aura présenté son véhicule au Contrôle technique lui octroyant le droit de vendre dans les deux mois et du certificat d'immatriculation de l'ancien propriétaire, afin d'envoyer

## L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

ces documents au Ministère des finances, sollicitant le transfert de l'ATV (Admission Temporaire du Véhicule) au nom de l'acquéreur. Dès leur retour, le fonctionnaire complétera les cases X et Z du formulaire rose afin d'obtenir des plaques "transit" ou "CD" selon le statut de l'agent.

### 12.4 Renouvellement de la plaque de transit

Lorsque la plaque transit, délivrée généralement pour un an, vient à expiration, il y a lieu de la renouveler en adressant à la D.I.V., par l'intermédiaire du Bureau des immatriculations OTAN (Bureau J.136), un nouveau feuillet rose, sur lequel aura été apposée une vignette de l'assureur belge et la carte verte indiquant la durée de validité du contrat, ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité spéciale. Dans le cas d'une assurance étrangère, seule la carte verte d'assurance est requise. Y joindre le certificat d'immatriculation périmé et la photocopie de la carte d'identité spéciale, ou le cas échéant, l'attestation de renouvellement de la carte d'identité spéciale.

### 12.5 Vente ou cession d'un véhicule

Par dérogation récemment introduite au dispositif de l'échange de lettres de 1967 (voir échange de lettres des 2 et 29 juin 1999), les ventes de véhicules personnels donnent dans certains cas lieu à paiement de TVA et de droits de douane.

En effet, ces véhicules doivent faire l'objet de "régularisations" s'ils sont vendus ou cédés de quelque manière que ce soit. Ces régularisations (TVA et douanes) sont calculées :

TVA : dans un délai de 3 ans à compter de leur immatriculation, prorata temporis en 36èmes restant sur la période de trois ans, calculés à partir de la date de l'immatriculation sur la base du prix d'achat. A ajouter, le cas échéant, les droits d'entrée<sup>3</sup> (10%). Après ce délai de trois ans, il n'y a plus de régularisation à faire, sauf pour les droits d'entrée.

DOUANES (+droits d'entrée, le cas échéant) : sur la base de la valeur du véhicule au moment de la cession, sans limite de temps c'est-à-dire que le véhicule ait moins ou plus de trois ans.

Des exceptions peuvent être obtenues dans certains cas : destruction complète du véhicule, vol, départ hors de Belgique en fin de contrat, mutation vers une nouvelle fonction ouvrant droit au privilège, vente à un autre fonctionnaire privilégié.

---

<sup>3</sup> Droits d'entrée: Applicables aux véhicules dont le certificat d'immatriculation porte un cachet "T1".

## L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

### 12.6 Autres renseignements utiles

#### 12.6.1 Taxe de mise en circulation (TMC)

Les fonctionnaires, non-ressortissants belges, de l'Organisation sont exempts de cette taxe. Toute difficulté doit être signalée au Bureau des immatriculations de l'OTAN.

#### 12.6.2 Taxe de circulation (TC)

Les véhicules immatriculés en plaque 'CD' sont exonérés de la taxe de circulation en Belgique. Toute difficulté doit être signalée au Bureau des Immatriculations de l'OTAN.

#### 12.6.3 Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire en Belgique pour tous les véhicules de plus de quatre ans, sauf ceux qui sont immatriculés dans la série 'transit'. Une convocation assortie d'un certain délai est adressée aux usagers et un délai est accordé pour faire effectuer ensuite les réparations exigées. Le contrôle technique est également obligatoire en cas de revente du véhicule (à charge du vendeur).

### 12.7 Permis de conduire

La possession d'un permis de conduire belge est facultative pour les titulaires d'une carte de séjour diplomatique ou d'une carte de séjour spécial (autres fonctionnaires). Si vous désirez néanmoins demander un permis de conduire belge, le Bureau des privilèges et immunités vous renseignera sur les formalités à accomplir – voir ON(99)3 du 11 janvier 1999.

#### 12.7.1 Extincteur - Triangle

Un extincteur, une boîte de premiers secours d'urgence ainsi qu'un triangle sont OBLIGATOIRES dans tous les véhicules.

### 12.8 Relations avec le pays d'origine

#### 12.8.1 Conduite dans le pays d'origine d'un véhicule immatriculé en Belgique

La conduite dans le pays d'origine d'un véhicule immatriculé en Belgique est parfaitement régulière si le fonctionnaire peut apporter, à toute réquisition de l'autorité douanière, la preuve qu'il réside bien dans ce pays (titre de séjour). Il est généralement interdit à une personne de conduire, dans le pays où elle est domiciliée, un véhicule acheté hors taxe et immatriculé à l'étranger. Il est conseillé aux fonctionnaires de ne pas confier un véhicule immatriculé par leurs soins à des membres de leur famille ne possédant pas de titre de séjour en Belgique ou exerçant dans leur pays d'origine une activité lucrative. Le véhicule serait alors en situation irrégulière et pourrait être saisi par la douane.

## L'ACHAT ET L'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE

### 12.8.2 Rapatriement dans le pays d'origine d'un véhicule immatriculé en Belgique

Il appartient aux fonctionnaires, lors de leur retour définitif dans leur pays, au terme de leur contrat avec l'OTAN, de régulariser rapidement la situation de véhicules qu'ils souhaiteraient rapatrier. Pour ce faire, le fonctionnaire se fait établir, par le Bureau des immatriculations de l'OTAN, une attestation qui certifie que le véhicule est en sa possession depuis un certain temps (6 mois, pays de l'Union européenne) et a été acquis en exonération des taxes, en vertu de la Convention d'Ottawa.

Le fonctionnaire désirant rester en Belgique est obligatoirement tenu de régulariser les droits de TVA et droits d'entrée avant l'expiration de son contrat OTAN. Tant qu'il est en fonction, la taxe à payer sera calculée sur la **valeur résiduelle** de la voiture. S'il veut régulariser après son départ, la TVA sera calculée sur le **prix d'achat** du véhicule.

A noter que lors du rapatriement de véhicules détaxés, les pays de l'U.E. ont des normes différentes quant au paiement de la TVA, basées sur la durée réglementaire de propriété allant de 6 à 12 mois avec ou sans limitation de kilométrage. Ces renseignements peuvent être obtenus soit auprès des représentations nationales à l'OTAN, soit via les consulats.

### 12.8.3 Restitution des plaques

**Transit** : Au terme de ses fonctions, une prolongation d'une validité de 3 mois, peut, en principe, être octroyée par la DIV au fonctionnaire afin de lui permettre d'accomplir les démarches nécessaires à l'obtention d'une immatriculation dans son nouveau pays d'affectation. La plaque **transit** devra alors être renvoyée au Bureau des immatriculations de l'OTAN ou le cas échéant un **certificat officiel de destruction**, établi par les autorités locales d'immatriculation.

**CD** : Avant l'issue du contrat, la plaque '**CD**' doit être échangée à titre gratuit, contre une plaque 'transit' dont la validité sera identique à celle indiquée dans a) ci-dessus.

## 13 LE SYSTEME BANCAIRE

N'oubliez pas que l'une des premières choses à faire lors de votre arrivée en Belgique est d'ouvrir un compte bancaire ou postal. De façon générale, les banques belges et La Poste offrent, à quelques nuances près, les mêmes services financiers que les banques et La Poste en France. Les systèmes bancaires belge et français sont assez similaires. Voici cependant quelques différences qui pourraient perturber quelque peu vos habitudes lors de votre arrivée mais vous vous y ferez rapidement.

### 13.1 Le compte à vue

C'est le compte "de base" : celui où vous pouvez déposer ou recevoir de l'argent, retirer de l'argent et auquel est rattachée votre carte de banque.

### 13.2 Le paiement électronique

Les chèques sont refusés par beaucoup de commerçants car leur paiement n'est pas garanti par les banques (sauf chèque de banque). Ils vous seront en revanche facturés par votre banque. Ils ne sont donc que très rarement utilisés. Les consommateurs ont pour habitude de régler leurs dépenses :

- Soit par leur **carte de banque**, comme en France, pour les paiements telles que les courses dans les grandes surfaces. Votre carte de banque est reliée directement à votre compte à vue

**Bon à savoir car très pratique** : lorsque vous payez par exemple vos achats dans une grande surface (100 €) et que vous prévoyez ensuite d'aller à la banque retirer de l'argent en espèces (50 €), vous pouvez demander à la caissière de vous donner l'argent en espèces et de débiter votre compte du montant des courses plus des espèces qu'elle vous aura remises (soit en tout 150 €). Cette façon de procéder n'est pas un "droit" du consommateur, mais une facilité qu'accordent presque toutes les grandes surfaces à leurs clients

- Soit par le **porte-monnaie électronique PROTON** de leur carte de banque pour les petits achats tels que le pain, les cigarettes, etc.... Cet équivalent du "MONEO" en France est de plus en plus utilisé en Belgique. Vous devrez régulièrement créditer cette puce de 5 € à 125 € en débitant cette somme de votre compte à vue.
- Soit par **virement** : à la presque totalité des factures que vous recevrez chez vous sera joint un document rayé rouge et blanc qui vous permettra d'effectuer le règlement par virement en vous rendant dans une agence de votre banque.

## LE SYSTEME BANCAIRE

- Soit au moyen de leur **carte VISA** et autres cartes de crédit : ce mode de paiement fonctionne selon les mêmes modalités qu'en France.

### 13.3 Les autres comptes

Il existe plusieurs autres types de comptes qui, en fonction de votre situation, se révéleront plus ou moins intéressants. Voyez directement avec la personne de votre agence bancaire en charge de votre compte.

Une agence de la Banque Bruxelles Lambert (BBL) se trouvant dans le bâtiment principal du quartier général de l'Organisation, nous avons choisi de vous en parler plus précisément. N'hésitez pas à demander un rendez-vous afin de vous faire préciser les services qu'elle est à même de vous offrir ; il existe par ailleurs une multitude de brochures à disposition de la clientèle.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur le service que la BBL propose à ses clients expatriés :

#### **EXPAT INFORMATION**

Tél. : 02.481.33.21

Internet : <http://www.bbl.be/expat>

Adresse électronique : [expat@bbl.be](mailto:expat@bbl.be)

Ce Service devrait utilement vous conseiller sur votre statut fiscal, votre confort bancaire au quotidien, les assurances, vos besoins en matière d'épargne et de placement et vous aider dans la réalisation de vos projets en Belgique.

## 14 LES CENTRES COMMERCIAUX ET GRANDES SURFACES

Sachez qu'en Belgique, beaucoup de magasins ferment aux alentours de 18 heures, que les grandes surfaces ferment quant à elles à 20 heures (21 heures le vendredi) et que les agences bancaires ainsi que les bureaux de poste et les maisons communales sont fermés le samedi. Voici quelques coordonnées à titre purement indicatif...

### 14.1 Centres commerciaux

#### **Avenue Louise/Galerie de la Toison d'Or**

C'est le quartier des boutiques avec notamment Cartier, Gucci, Hugo Boss, Givenchy, Chanel, Armani mais aussi... Quick !

#### **CITY 2**

Rue Neuve 123 - 1000 Bruxelles (Centre ville - Métro Rogier)

Tél. : 02.211.40.60

#### **Centre de Brouckere**

Place de Brouckere - 1000 Bruxelles (Centre ville)

#### **Woluwe Shopping Center**

Rue Saint Lambert 100 - 1200 Woluwe (Métro Roodebeek)

Tél. : 02.771.20.45

### 14.2 Grandes surfaces

#### **MAKRO**

Alimentation en grosses quantités et tous articles ménagers

Accessible avec une carte spéciale. Vous informer à la caisse centrale

Woluwelaan 11 - 1830 Machelen

Tél. : 02.755.10.00

#### **Carrefour - Delhaize – Cora**

[ne perdez pas votre temps à remplir les formulaires de réclamation, personne ne vous répondra ☹]

**Colruyt - Aldi** (ils ont l'aspect d'entrepôts mais sont bon marché)

**Casa - Blockaert - Brico** (aménagement/décoration de la maison à bas prix)

**Inno** (version belge du "Printemps" ou des "Galeries Lafayette" en France)

#### **IKEA**

Weiveldlaan 29 - 1930 Zaventem

Tél. : 02.222.215

Liste non exhaustive bien sûr...

### 14.3 Night-shops

Et dans tous les quartiers épiceries-tabac ouvertes toute la nuit

## **15 LES ACHATS HORS TAXES**

### **15.1 MAKRO**

Alimentation en grosses quantités et tous articles ménagers. L'alimentation n'est pas detaxée

Accessible avec une carte spéciale. Vous informer à la caisse centrale  
Woluwelaan 11 - 1830 Machelen  
Tél. : 02.755.10.00

### **15.2 CHACALLI DE DECKER**

Alcools, cigarettes, parfums  
Brixtonlaan 1-6 - 1930 Zaventem  
Tél. : 02.721.37.74 - Fax : 02.721.43.28

### **15.3 DIPLOMATE SUPPLY DIVISION/B.I.S.**

(Même type d'articles qu'à Chacalli)  
Promenade H. Rollin 2-4 - 1040 Bruxelles  
Tél. : 02.735.00.51 - Fax : 02.733.95.39  
Internet : <http://www.bis.be>

### **15.4 OTAN - COLIS DETAXE**

Chaque en année, mi-septembre, vous [fonctionnaires du siège] recevrez de la section approvisionnements de l'OTAN un bon de commande pour des alcools et des cigarettes que vous devrez retourner début octobre. Vous pourrez ensuite aller retirer votre commande au local technique P, durant la première quinzaine de novembre, vous serez prévenu par écrit de la date exacte. Le montant de vos achats, qui ne peut excéder 45 € sera débité de votre salaire de janvier ou février.

## 16 TOURISME

### **Office de tourisme et d'information de Bruxelles**

Grand-Place - Hôtel de Ville - 1000 Bruxelles

Tél. : 02.513.89.40 - Fax : 02.513.83.20

Adresse électronique : [tourism.brussels@tib.be](mailto:tourism.brussels@tib.be)

## 16.1 GUIDES TOURISTIQUES

Le Guide Michelin et Le Blue Guide semblent être les meilleurs ouvrages disponibles pour obtenir de l'information détaillée sur tout ce qui concerne la Belgique (et le Luxembourg). Ils donnent des renseignements généraux sur la Belgique, des informations à caractère pratique sur les chemins de fer, l'hébergement, etc...

The Netherlands/Belgium/Luxembourg est un autre excellent guide au ton un peu plus décontracté. De présentation moderne et bien écrit, il propose un intéressant circuit à pied pour chaque endroit à visiter. C'est un guide utile à consulter quand on sort de Bruxelles, car il contient une liste à jour des restaurants et discothèques.

Un guide un peu plus cher, Baedeker's Holland, Belgium & Luxembourg, renferme des photos, des plans en couleurs et des renseignements utiles sur les villes et les curiosités touristiques. Sa couverture rigide lui permet de résister à tous les mauvais traitements, mais son format n'en fait pas un livre de poche.

### 16.1.1 Un peu d'histoire

Baignée par la Mer du Nord, la Belgique partage ses frontières avec la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg. Elle est formée de trois régions territoriales (Wallonie, Flandre, Bruxelles-Capitale) articulées en dix provinces et possède trois régions linguistiques. Le français et le flamand (ou néerlandais) sont les langues les plus parlées, mais à l'Est du pays, dans le Limbourg, les habitants parlent l'allemand et sont de culture germanique.

Le Nord, de rôle linguistique néerlandophone (flamand), est un pays plat, fertile qui comprend la Flandre orientale, la Flandre occidentale, Anvers, le Limbourg et le Brabant flamand.

Le Sud, de rôle linguistique francophone, est une région boisée et vallonnée où se trouvent les Ardennes. La Wallonie comprend les provinces du Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg et le Brabant wallon.

## LE TOURISME

La capitale de la Belgique, Bruxelles, est située dans le Brabant flamand. Considérée également comme la capitale de l'Europe, elle abrite le siège de l'OTAN, des Institutions européennes, de nombreuses autres organisations internationales et quantité de sociétés multinationales. Ceci explique en partie pourquoi 20% des résidents de la région de Bruxelles-Capitale (les 19 communes composant la Communauté urbaine de Bruxelles) sont étrangers.

La Belgique tire son nom de la tribu des "Belgae", qui peuplait la région lors de sa conquête par les Romains. Depuis, maintes batailles s'y sont déroulées et le pays a été successivement sous l'autorité des Francs, des Bourguignons, des Espagnols, des Habsbourg d'Autriche et partie intégrante de la France. Après la défaite de Napoléon en 1815, la Belgique fut annexée par les Pays-Bas. En 1830 les Belges se rebellèrent avec pour conséquence l'indépendance en 1831.

Le premier roi des Belges, Léopold I<sup>er</sup> de Saxe-Cobourg, gouverna avec sagesse, assurant la prospérité du nouvel Etat. Son fils Léopold II, qui lui succéda en 1856, colonisa le Congo qui conserva le statut de colonie jusqu'à son indépendance en 1960.

L'Allemagne occupa la Belgique lors des deux guerres mondiales. Le successeur de Léopold II, Albert I<sup>er</sup> est demeuré fameux pour avoir pris la tête de la résistance belge au cours de la Première Guerre Mondiale.

En 1934, Léopold III, époux de la reine Astrid tragiquement disparue, lui succéda. Toutefois, en 1951, survint une controverse relative à son attitude au cours de la Deuxième Guerre Mondiale, et il abdiqua en faveur de son fils Baudouin.

Couronné sous le nom de Baudouin I<sup>er</sup>, marié à Fabiola, une princesse d'origine espagnole, ce roi fut aimé et respecté par les communautés aussi bien flamande que wallonne ou germanique, ainsi qu'en témoigne l'intense émotion qui traversa le pays à son décès en août 1993.

Baudouin I<sup>er</sup> et Fabiola n'ayant pas eu d'enfant, c'est le frère de Baudouin I<sup>er</sup>, Albert, qui lui succéda et fut couronné sous le nom d'Albert II.

Albert II et son épouse Paola, qui porte le titre de "Princesse consort" ont trois enfants dont l'aîné, le Prince Philippe est marié à la Princesse Mathilde et a une petite fille la Princesse Elisabeth. Le Prince Philippe a une soeur, la Princesse Astrid et un frère, le Prince Laurent.

La famille royale réside au Château de Laeken, en périphérie de Bruxelles.

## LE TOURISME

### 16.2 Le Tourisme à Bruxelles

Avec une histoire vieille de plus de mille ans, Bruxelles offre une remarquable diversité d'activités culturelles : musée d'art ancien ou moderne - architecture de toutes les époques - palais somptueux - brasseries et bistrotts pittoresques - cosmopolitisme culinaire - concerts pour tous les goûts - théâtre - opéras - immense complexe de cinémas "Kinopolis"... Vous ne serez jamais à court d'idées et de fait, vous apprécierez sans doute aussi de vivre de sereines soirées au coin du feu !

#### 16.2.1 La Grand-Place

La Grand-Place est considérée comme la plus belle place d'Europe. Le plus grand édifice qui la borde, l'Hôtel de Ville, est un modèle du genre en matière d'architecture gothique du Brabant. Sa construction a débuté en 1402 et a connu des travaux d'agrandissement en 1444, ce qui est la cause du décentrage de son beffroi. L'Hôtel de Ville est, en outre, le seul bâtiment de la Grand-Place qui ait survécu au bombardement de l'armée française commandée par le Maréchal Villeroi en 1695; la plus grande partie de Bruxelles avait alors été incendiée par les tirs de boulets de canon chauffés au rouge. Les autres maisons de guilde encadrant la place ont été édifiées peu après dans le style baroque italo-flamand. Chaque édifice est très orné et imposant; d'avril à septembre, un spectacle "son et lumière" y est proposé entre 22h00 et 23h00 tandis qu'à Noël on peut y admirer un gigantesque sapin éclairé ainsi qu'une crèche vivante.

Les visites de l'Hôtel de Ville sont possibles en semaine seulement. L'édifice qui lui fait face, la Maison Communale, contient le musée historique de Bruxelles, qui présente, entre autres, la collection des costumes offerts au Manneken Pis (voir ci-après). Au numéro 10 de la Grand-Place, la maison de la guilde des brasseurs abrite le musée consacré au brassage de la bière. Dans la partie haute de la place, un restaurant pittoresque (Kelderke), installé dans une cave très ancienne, offre un large éventail de la gastronomie belge, dont les fameuses "moules-frites" dont "l'arrivée officielle" se fait le 17 juillet et que l'on peut déguster jusqu'à fin octobre.

#### 16.2.2 Le Manneken Pis

(Du dialecte bruxellois "Manneke" signifiant "Petit homme" et la suite se comprend d'elle-même)

Ce petit garçon de bronze soulageant un besoin naturel, installé au coin de la rue de l'Etuve et de la rue du Chêne à deux pas de la Grand-Place, est probablement la statue la plus célèbre de Belgique. Il s'agit d'une oeuvre de commande du sculpteur Jérôme Duquesnoy réalisée en 1619, destinée à remplacer une version en pierre sur le même sujet datant du XIVème siècle. Au fil du temps, cette statue a fait l'objet de nombreux vols et a même été brisée une fois. En 1747, le roi de France Louis XV donna pour le Manneken Pis un

## LE TOURISME

costume brodé d'or, inaugurant une tradition désormais établie voulant que les dignitaires étrangers offrent un habit à la statue. A ce jour, le nombre de costumes s'élève à 500 environ et l'on habille le "petit homme" en certaines occasions spéciales tout au long de l'année. Ne soyez donc pas étonné si vous le voyez un jour en "Elvis Presley" !

### 16.2.3 La Petite Rue des Bouchers et les Galeries Saint-Hubert

Le long de la Rue des Bouchers et de la Petite Rue des Bouchers, on trouve une multitude de restaurants pittoresques mais très "touristiques" qui proposent moules et fruits de mer. La rue est perpétuellement animée, les garçons de restaurant rivalisant de verve pour s'attirer votre clientèle.

Au milieu de la Petite Rue des Bouchers, débute l'Impasse Schuddeveld, une ruelle guère plus large qu'une porte : elle aboutit au Théâtre de Toone, un café-théâtre de marionnettes où l'on reproduit des pièces célèbres. On sert là plus de 100 sortes de bières belges.

En haut de la Rue des Bouchers se trouvent les Galeries Saint-Hubert : à leur construction en 1847, elles furent considérées comme les premières Galeries marchandes du monde. Avec leur couverture de verre et de métal, ornée de statues de dieux et de déesses, ces galeries sont superbes. Formées de deux ailes, la galerie de la Reine et la galerie du Roi, elles abritent des restaurants, des cafés et un théâtre ainsi que plusieurs fabricants de produits de luxe comme le maroquinier Delvaux, ou "la Maison du Couteau".

### 16.2.4 Le Grand Sablon et le Petit Sablon

Le Grand Sablon est l'une des places les plus fréquentées de Bruxelles par les amateurs d'antiquités. Outre les élégantes galeries d'art et les antiquaires, il y a le dimanche matin, le marché d'antiquités installé sur la place sous des tentes de couleurs vives. N'hésitez pas non plus à fréquenter la fameuse pâtisserie/chocolaterie Wittamer ou tout simplement à vous asseoir aux terrasses des brasseries installées dès les premiers rayons de soleil pour y savourer l'une des innombrables sortes de bières belges.

En face de l'Eglise Notre-Dame du Sablon, l'une des plus anciennes de Bruxelles (XV<sup>ème</sup> siècle) possédant de magnifiques vitraux, se trouve la place du Petit Sablon. Ce charmant petit square est entouré de 48 statues représentant les guildes de Bruxelles.

### 16.2.5 Le Palais Royal

Le Palais royal se trouve à l'extrémité sud du parc de Bruxelles qui borde la Rue Royale. C'est ici que se déroule chaque année le défilé du 21 juillet, fête nationale belge en présence de la Famille royale et du Gouvernement.

Construit au début du siècle par Léopold II, cet imposant bâtiment n'a plus d'autre fonction que celle d'accueillir les bureaux du roi qui réside en famille au palais de Laeken, en banlieue de Bruxelles. Le Palais royal est ouvert aux visiteurs entre le 22 juillet et fin septembre, du mardi au dimanche, de 10h30 à 16h30.

## LE TOURISME

### 16.2.6 Le Parc du Cinquantenaire

Ouvert en 1880, ce parc commémore le 50ème anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Un imposant ensemble architectural comportant un immense arc de triomphe a été achevé en 1905. Le palais du Cinquantenaire (édifié entre 1879 et 1880) abrite pour sa part le musée royal d'Art et d'Histoire, l' "Autoworld" (vaste collection de plus de 450 automobiles anciennes et rares) ainsi que le musée royal de l'Armée et d'Histoire Militaire du Moyen-Age à nos jours : on y visite une belle collection d'aéronefs et de blindés de toutes les époques.

### 16.2.7 L'Atomium - La Mini Europe

Figurant une molécule de fer cristallin grossie 20 millions de fois, l'Atomium a été construit au Parc des Expositions de Bruxelles le "Heysel" à l'occasion de l'Exposition universelle de 1958 et constitue depuis lors l'un des symboles de la ville. Juste à côté, vous pourrez visiter la Mini Europe qui est la reconstitution en miniature des lieux célèbres en Europe.

### 16.2.8 Laeken

Cette commune de la banlieue bruxelloise héberge la résidence de la famille royale. Le palais entouré d'un vaste parc n'est pas ouvert au public; cependant, ses serres uniques le sont de fin avril à mi-mai. A Laeken, on peut aussi visiter le "Pavillon chinois" (Avenue van Praet 44 - 1020 Bruxelles) ouvert du mardi au dimanche de 9h30 à 12h25 et de 13h30 à 16h45. Construit entre 1906 et 1910, il abrite une très riche collection d'objets d'art d'Extrême-Orient. La Tour japonaise a été transférée de Paris après l'Exposition universelle de 1900.

### 16.2.9 Et aussi...les marchés

Bien qu'ils ne soient pas réellement des lieux touristiques, signalons quatre marchés typiques où vous pourrez déguster des sandwiches au boudin blanc ou à la choucroute tout en déambulant parmi les étals :

- Le dimanche matin à Jette, au Sablon et à la Gare de Bruxelles-Midi, celui-ci étant particulièrement vaste et coloré
- Le mercredi après-midi (très pratique en sortant du bureau) celui de St. Gilles/Ixelles, Place du Châtelain.

## LE TOURISME

### 16.3 Le tourisme hors de Bruxelles

#### 16.3.1 Anvers (Antwerpen en flamand)

Située en Flandre orientale, Anvers est la deuxième ville de Belgique et l'un des principaux ports d'Europe. Ses origines anciennes lui valent de posséder un patrimoine culturel très riche dont le Musée des Beaux Arts où sont régulièrement organisées des expositions. Le résident le plus célèbre de la ville a été le peintre Pierre Paul Rubens. Anvers, dont la gare ferroviaire est impressionnante est également connue comme étant la capitale européenne de la taille et du négoce du diamant. Il possède également un Zoo réputé.

#### 16.3.2 Bokrijk

Située dans la Province du Limbourg, Bokrijk est une reconstitution d'un village flamand d'autrefois, réalisée au moyen de bâtiments datant du XII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècles. On est là transporté dans une autre époque : les villageois y cultivent la terre et exercent de vieux métiers, donnent aux visiteurs un aperçu du temps passé.

#### 16.3.3 Bruges (Brugge en flamand)

Bruges est la célèbre cité des peintres et des marchands, parcourue d'un entrelac de canaux ("la Venise du Nord") qui a su conserver son caractère profondément médiéval avec notamment son Béguinage. Les visiteurs peuvent y contempler les plus beaux exemples d'architecture flamande. Bruges est célèbre pour sa production de dentelles.

#### 16.3.4 Dinant

La principale attraction de cette citée de Wallonie, baignée par la Meuse, est sa citadelle. Le premier château érigé sur le site date de 1050; cependant, la guerre ne l'ayant pas épargné, l'actuelle forteresse date de 1821. De nos jours, les "couques" ou biscuits de Dinant sont très réputés.

#### 16.3.5 Gand (Gent en flamand)

Emanation d'une abbaye du VII<sup>ème</sup> siècle, Gand est une ville industrielle prospère. Second port de Belgique, son centre ville conserve un caractère médiéval marqué, avec notamment la présence du château des Comtes de Flandre. Pour l'anecdote, c'est dans cette ville que fut signé le Traité mettant fin à la guerre américaine de 1812.

## LE TOURISME

### 16.3.6 Louvain (Leuven en flamand)

A ne pas confondre avec Louvain-la-Neuve près de Wavre, qui est née de la scission de l' « Universitas Catholica Lovaniensis » entre une université flamande : la K.U.L. [[www.kuleuven.ac.be](http://www.kuleuven.ac.be)] et une francophone : l' U.C.L. [[www.ucl.ac.be](http://www.ucl.ac.be)].

Louvain est la métropole universitaire de Belgique, centre d'enseignement depuis 1425, à l'époque où Erasme et Mercator y enseignaient. Pour la petite histoire sachez qu'à l'époque il était question de créer, à Gand et Louvain un marché aux porcs et une université. Les notables de Gand étant plus puissants que ceux de Louvain, la décision finale leur revint et ils décidèrent de créer à Gand le marché aux porcs, laissant à Louvain la création de l'université, convaincus que le marché représentait pour leur ville un plus bel avenir qu'une université. La principale attraction de Louvain est l'Hôtel de Ville regorgeant de tourelles et de pinacles, orné de 236 statues.

### 16.3.7 Liège (Luik en flamand ou Lutig si vous venez d'Aix la Chapelle)

Cette ville est célèbre pour ses extraordinaires musées à thème. Attachée à la culture francophone, sa prospérité a débuté au XIV<sup>ème</sup> siècle grâce aux mines de charbon et à une industrie de l'armement de renommée mondiale. Elle est aussi la cité médiévale des Princes-Evêques et fut toujours très attachée à son indépendance.

### 16.3.8 Malines (Mechelen en flamand)

Malines est un centre religieux pour la Belgique et le siège de l'Archevêché. Célèbre pour ses ateliers de tapisserie, la ville compte un nombre impressionnant d'édifices de culte (cathédrale et églises). Malines est également renommée pour ses poulets et ses asperges.

### 16.3.9 Namur (Namen en flamand)

A la porte des Ardennes, Namur, qui compte de nombreux bâtiments des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles doit son passé historique mouvementé à sa position stratégique. La ville est bâtie au confluent de la Meuse et de la Sambre. Elle est protégée par sa citadelle bâtie selon les plans de célèbres constructeurs militaires, tels que le Français Vauban et le Hollandais Coehoorn. Ancien bastion militaire dont l'histoire remonte à plus de 2000 ans, la citadelle est accessible par téléphérique ou par une longue route sinueuse. Le domaine de la citadelle propose des promenades commentées et abrite le Musée de la forêt, celui de l'outil, celui d'armes, la parfumerie Delforge et la "vieille forge". Aujourd'hui capitale de la région wallonne, Namur abrite le gouvernement et le parlement wallons.

## LE TOURISME

### 16.3.10 Ostende (Oostende en flamand)

Ostende est la version belge de Calais, d'où part le ferry qui traverse la Manche et se rend à Folkstone. C'est aussi une plage populaire et un centre commercial prospère, en particulier pour une clientèle britannique. Fondée au XI<sup>ème</sup> siècle pour servir de point de départ à plusieurs croisades, elle n'a guère été épargnée par les nombreuses guerres au cours des siècles, ce qui lui vaut aujourd'hui son urbanisme résolument moderne.

### 16.3.11 Tournai (Doornik en flamand)

Site de la plus belle cathédrale de Belgique, Tournai est une charmante petite ville remontant à la plus haute antiquité romaine. Clovis, premier roi des Francs y est né en 465. Même si la ville a été gravement endommagée par de nombreux conflits, elle a été très bien restaurée. Sa Grand-Place est particulièrement belle d'autant qu'un jeu de lumières la met vraiment en valeur.

### 16.3.12 Han sur Lesse (autoroute E411 direction Luxembourg)

À Han sur Lesse, la visite des fameuses grottes sculptées par la rivière et du parc safari prend au moins l'après-midi. Avec leurs stalagmites et leurs stalactites, les grottes sont impressionnantes. Les enfants adoreront explorer les cavernes profondes et les trésors archéologiques que le site offre au beau milieu des Ardennes !

### 16.3.13 Descente de la Lesse

Descendre en kayak la rivière "La Lesse" est une façon qui peut se révéler fort agréable de passer un après-midi au milieu d'un paysage magnifique, ou de démontrer votre valeur en franchissant la distance avant votre partenaire ! Trois entreprises proposent l'excursion: Lesse-Kayaks M.M. Pitance, place de l'Église 2, Anseremme; Meuse et Leuse Libert Frères, rue Coussin 13-15, Dinant; et Kayaks Ansiaux, rue du Vélodrome 15, Anseremme. Ce service est habituellement offert de mai à septembre et il est préférable de réserver à l'avance. L'itinéraire proposé est de 21 kilomètres et prend normalement 5 heures, mais vous pouvez choisir une plus courte distance si vous le désirez.

## **17 LES SPECIALITES BELGES ET TRADITIONS**

Les nombreuses spécialités qu'on trouve en Belgique sont célèbres pour leur qualité et le travail remarquable qui est consacré à leur fabrication.

### **17.1 Les bières**

Ce sont des moines belges qui ont inventé la bière, d'où pour beaucoup de bières la dénomination "bière d'Abbaye". Les bières belges sont reconnues dans le monde entier pour leur qualité, leur goût et leur diversité. Le célèbre dégustateur Michael Jackson (à ne pas confondre avec le chanteur !) préfère les bières belges à toute autre ! Il accorde à celles-ci une note très élevée. Ne manquez pas l'occasion de déguster quelques-unes des 500 marques offertes, de la bière à la cerise à la bière foncée à 12°, en passant par la bière blanche.

#### **17.1.1 Les chocolats (ou pralines)**

Les chocolats belges ont une réputation mondiale. Essayez les marques Godiva, Neuhaus, Côte d'Or, Corné Dynastie, Léonidas et Pierre Marcolini pour n'en nommer que quelques-unes. A noter que les chocolats belges sont moins chers que les chocolats français, compter environ 35 € le kilo.

#### **17.1.2 Les biscuits**

Goûtez aux traditionnels Speculoos à la cannelle et aux clous de girofle ou aux délicieux biscuits Delacre, sans oublier le pain d'épices recouvert de sucre perle ou les gaufres de Bruxelles carées parfois fourrées à la confiture ou les gaufres de Liège qui ressemblent à celles que nous connaissons en France.

#### **17.1.3 Les moules/frites**

En Belgique, les moules se mangent presque obligatoirement accompagnées de frites et arrosées de bière ou d'un bon vin blanc. Elles font leur "arrivée officielle" le 17 juillet et vous pourrez les déguster jusqu'à la fin octobre.

#### **17.1.4 Les escargots**

Ne vous attendez pas à déguster des escargots tels qu'on les trouve en France (escargots de Bourgogne avec une sauce beurre à l'ail). Il s'agit ici d'escargots de mer, beaucoup plus fermes que les escargots de Bourgogne, cuits dans un bouillon de légumes épicé, vendus dans des roulottes (c'est-à-dire des marchands ambulants).

## LES SPECIALITES BELGES ET TRADITIONS

### 17.1.5 Les petits-os

Les Spare Ribs, que l'on appelle en Belgique « petit-os », sont des côtes de porc "taille réduite" d'environ 5 cm de long sur 2 cm de large, grillées, arrosées de jus de citron. Les meilleurs se trouvent très souvent dans les restaurants grecs.

### 17.1.6 Le cristal

Les artisans belges travaillent le cristal de plomb à la main depuis des siècles. Vous pourrez trouver des cristaux et des bibelots Val-Saint-Lambert dans de nombreux magasins de cadeaux et dans des boutiques spécialisées. Attention cependant, ce type de "souvenir" est assez onéreux.

### 17.1.7 La dentelle

Les articles de dentelle et le linge de maison belges font de merveilleux cadeaux et souvenirs. À Bruxelles, la plupart des magasins vendant de tels produits sont situés près de la Grand'Place. Prenez garde aux fabrications industrielles importées de L'Asie du Sud Est.

### 17.1.8 Les diamants

L'un des attraits d'Anvers est la promenade qu'on peut faire dans le quartier des diamantaires, près du zoo et de la gare. On y taille des diamants depuis 500 ans, et la ville est le plus grand centre de commerce du diamant au monde.

### 17.1.9 Les antiquités

Flânez le long des boutiques dans le quartier du Sablon ou visitez les marchés d'antiquités le dimanche matin. À 45 minutes de Bruxelles (en direction de Liège) se tient chaque dimanche à Tongres un très beau marché d'antiquités.

### 17.1.10 La tapisserie

Célèbre par les tapisseries qu'on y tisse depuis le XII<sup>ème</sup> siècle, Malines (Mechelen en flamand) est la seule ville de Belgique où l'on pratique encore cet art. Pour visiter l'usine Gaspard de Wit et sa salle d'exposition, contactez le bureau de tourisme de Malines.

### 17.1.11 Les fêtes de fin d'année

En tant qu'ancien fief de la couronne d'Espagne, les Belges célèbrent le 6 décembre la Saint Nicolas, patron des marins et des enfants ; néanmoins ce jour n'est pas férié. L'événement est largement préparé à l'école avec comptines, dessins, bricolages, etc...Le soir du grand jour, les enfants, qui espèrent recevoir des surprises, déposent leurs souliers devant le foyer ou au pied du sapin, avec des carottes et de la paille à l'intention de l'âne qui accompagne le Saint. Durant la nuit, le vénérable vieillard vient remplir les souliers de petits cadeaux, de chocolats et de figurines en pâte d'amandes ou de Speculoos, à la grande joie des enfants ! Gare aux enfants qui n'ont pas été sages, ils auront à faire à Zwarte Piet (prononcer Chvartepite), le maure, serviteur de Saint Nicolas ! On fête ensuite le réveillon de Noël le 24 et le jour

## **LES SPECIALITES BELGES ET TRADITIONS**

de Noël le 25 avec un bon déjeuner, comme en France (mais pas forcément avec une dinde au menu).

Presque tout au long du mois de décembre, des kermesses, foires et animations diverses se tiennent dans chaque ville, grande ou petite. Il est très agréable de visiter les différentes fêtes organisées durant les fins de semaine. Suivant la tradition de nos voisins scandinaves et allemands, profitez-en pour prendre un verre de vin chaud (mulled wine) lors de vos promenades sur les très nombreux Marchés de Noël dont le plus remarquable est sans conteste à nos yeux celui du quartier du Sablon.

C'est le Nouvel An qui est véritablement la célébration la plus importante de l'année. Les fêtes sont nombreuses et des feux d'artifice de toutes sortes illuminent le ciel à minuit.

## 18 LES LOISIRS

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous un récapitulatif de l'ensemble des activités sportives et culturelles que vous proposent les **Centres Culturels et Sportifs de l'OTAN** (CCSO) dans le cadre du Comité du Personnel.

Pour plus d'information sur l'une ou l'autre de ces disciplines, contactez directement l'une des personnes ci-dessous. Si vous n'arrivez pas à la joindre rapidement, ne désespérez pas, persévérez ! Par ailleurs, nous vous conseillons vivement de visiter le très agréable site du CCSO <http://nt02/ccso.ncsc> régulièrement mis à jour.

Activité	Contact	Activité	Contact
Aikido	J. Tys 4321 F. Doumont 4231	Musique/Chorale	N. Harland 4082 C. Orth-Soanne 4610
Anatomic fitness	S. deKeersmaecker 4041 S. Dummore 3795	Natation	L. Macrae 5071 K. Sternkekkner 9436
Aquagym		NATO Football Club	
Aviation de Tourisme	A. Dewaele 4075 M. Deweer 4850	Orthographe	P. Touzé 4759 L. Verdeumen 3733
Badminton	V. Viebig 4478 L. Dubois-Azzam 4126	Pétanque	
Basket-ball		Philatélie	
Bowling	J. Thomas 5807 P. Esposito 4430	Plongée	D. Hatwood 4640 N. Dupras 3624
Equitation	J. P. Auget 4250 D. Kinsk 4872	Relaxation	V. Athanassiou 4826 J. Van Lens 4450
Escrime		Ski	
Escrime artistique		Squash	
Généalogie	G. Markadiou 4885 M. Dudney 4067	Step/Aérobic	B. Demoulin 4849 J. Lace 4866
Golf	R. Martin 8679 S. Beaton 4296	Stretching	J. Labbé 4452 H. Marie 5380
Gymnastique-Yoga	P. Touzé 4759 A. Robertson 4323	Tai-Chi	V. Athanassiou 4826 J. Van Lens 4450
Jazz exercise	J. L. Dormant 4676	Tennis	
Ji-Jitsu		Tennis de table	
Karate		Triathlon	J. M. Michel 4885 R. Moreau 4948
Karting		Vétérans Football Club	J. Bombace 4491 P. Esposito 4430
Marche	S. Doumont 4222 F. trébouvil 4132	Vidéo/Photo	W. Ducamp 3993 A. Vercammen 4923
Mini-foot	S. Castellatin 7990 J. Da Silva 4154	Voile	
Musculation		Volley-Ball	Ph. Matan 4885 M. Marquet 4391

De l'extérieur, faite le [+32] 2 707 suivi de l'extension

## LES LOISIRS

Il existe par ailleurs de nombreux centres sportifs en ville. Voici les coordonnées de quelques-uns d'entre eux, liste non exhaustive bien sûr...Vous pouvez également vous renseigner auprès de la Maison communale de votre domicile qui vous indiquera les activités organisées sur le sol de la commune.

### 18.1 Centres sportifs

#### **Centre sportif d'Etterbeek**

Piscine et Salle de Sports  
Rue des Champs 71 - 1040 Bruxelles  
Tél. : 02.640.38.38

#### **Centre sportif de la Forêt de Soignes**

Chaussée de Wavre 2057 - 1160 Bruxelles  
Tél. : 672.22.60

#### **Centre sportif Ixellois**

Rue Volta 18 - 1050 Bruxelles  
Tél. : 02.644.14.58

#### **Centre sportif de la Woluwe**

Av. E Mounier 87 - 1200 Bruxelles  
Tél. : 02.762.85.22

#### **Centre sportif de Woluwe St. Pierre**

Av. Salomé 2 - 1150 Bruxelles  
Tél. : 02.773.18.20

#### **Centre sportif d'Evere**

Av. des Anciens Combattants 350 - 1140 Bruxelles  
Tél. : 02.726.60.20

### 18.2 Tennis

Vous pouvez vous inscrire à l'un des nombreux clubs de tennis de la ville. Certains vous permettent de louer un court sans être membre. La plupart ont des courts couverts pour l'hiver et offrent des leçons. Les clubs organisent également des stages à l'intention des enfants durant tous les congés scolaires. Les instructeurs parlent souvent aussi l'anglais. Le Brussels American School (gratuit) et le centre du personnel de l'OTAN possèdent d'excellents courts.

#### **Davis Tennis Club**

Landrainstraat - 1970 Wezembeek  
02.731.77.07

## LES LOISIRS

### 18.3 Bowling

#### **The Lion**

Chaussée de Bruxelles 412 - 1410 Waterloo Tél. : 02.351.10.63

12 pistes informatisées. Offre spéciale du dimanche: chaque enfant peut jouer trois parties pour 5 € environ, chaussures et une boisson comprises

#### **Crosly Super Bowling**

Boulevard de l'Empereur - 1000 Bruxelles

Quai aux Foins 43 - 1000 Bruxelles - 16 pistes informatisées

#### **Bowl Factory**

Ch. De Nivelles 29 - 1420 Braine-L'Alleud

16 pistes

#### **Bowling School**

M. Dominique De Nolf

Tél. : 04.76.33.50.40

### 18.4 Gymnastique

Informez-vous sur les programmes proposés auprès de votre Maison communale et à l'ADEPS (cf. pages suivantes).

### 18.5 Équitation

Il y a des clubs d'équitation et des manèges dans toute la Belgique. La plupart des manèges font principalement du dressage, mais vous pourrez également effectuer des courses d'obstacles. Dans beaucoup de manèges, on donne des cours de très haute qualité en français, en anglais, en flamand et en allemand. Il est possible de suivre un cours particulier ou en groupe à un prix raisonnable. Sont également organisés des stages pour enfants durant les congés scolaires. L'équipement peut parfois être acheté au manège même, sinon au centre commercial de Woluwe. Voici les coordonnées de quelques manèges :

#### **L'Éperon d'or**

Streekstraat 38 - Moorsel

Tél. : 02.767.94.92

#### **Pony Club Gaillemarde**

Rue C. Delpierre 40 - 1310 La Hulpe

Tél. : 02.345.80.20

#### **Country Riding Club**

Webriekendreef 99 - 1900 Overijse

Tél. : 02.657.11.45

#### **La Chevalerie**

Av. Brassine 38 - 1640 Rhodes St-Genèse

Tél. : 02.358.46.23

#### **Tervuren Horse Club**

Steenweg op Duisburg 121 1980 Tervuren

Tél. : 02.767.64.02

## LES LOISIRS

### 18.6 Patinage

#### À **Forest National**

Av. du Globe 36 - 1190 Bruxelles Tél. : 02.377.41.67

Cours de patinage artistique et hockey sur glace

Au **Coliseum** de Louvain

Tél. : 016.40.30.60

Cours de patinage artistique et hockey sur glace

### 18.7 Golf

Signalons deux clubs à Bruxelles : Pierpont et Duisburg. Le terrain de golf militaire de 9 trous de Duisburg est le moins populaire. Cependant, l'abonnement familial est attractif et donne accès aux parcours de trois excellents terrains de la région à tarif réduit. Pierpont possède un parcours de 18 trous normale 72 jugé intéressant, la difficulté majeure est le vent qui y souffle presque continuellement.

## LES LOISIRS

### 18.8 Quelques idées supplémentaires pour les enfants et les "ados"

#### 18.8.1 Le parc d'attraction de "Six Flags Belgium" (ou de Walibi)

A partir de l'E411, prendre la sortie 6 (N238 à Wavre).

Ce vaste espace est situé juste à l'extérieur de Bruxelles. Il offre un grand nombre de manèges, de spectacles et d'attractions ainsi qu'un parc aquatique nommé "Aqualibi". Vous payez un prix d'entrée fixe et choisissez vos activités.

Internet : <http://www.sixflags.com>

#### 18.8.2 Le zoo d'Anvers

Il est l'un des plus connus d'Europe. Il comporte un dauphinarium, un planétarium, un musée d'histoire naturelle, un aquarium, un nocturama pour les animaux qui préfèrent l'obscurité, un zoo de petits animaux et un terrain de jeux pour les enfants.

#### 18.8.3 Le Quizard

Bowling "Crosly" - 1000 Bruxelles

Boulevard de l'Empereur (près de la Gare Centrale)

Quai aux Foins 43 (près de la Résidence pour étrangers "Le Petit Château")

Ce jeu consiste à évoluer dans une salle obscure et à tirer sur "son adversaire" au moyen d'une arme à rayon laser.

#### 18.8.4 Stages sportifs ADEPS

Chaussée de Wavre 2057 - Bruxelles Tél. : 02.413.23.11

L'ADEPS (un peu la version belge de l'UCPA) organise des stages sportifs et culturels durant les vacances scolaires pour les jeunes de 6 à 14 ans soit en région bruxelloise, soit dans différentes régions de Belgique et même à l'étranger. Ces stages ont excellente réputation tant par leur niveau d'enseignement, qu'en ce qui concerne leur localisation et l'encadrement des jeunes. Globalement, leur prix est raisonnable; il varie cependant en fonction de type de stage. Appelez l'ADEPS pour obtenir le catalogue de la saison.

#### 18.8.5 Activités sportives BSA (Brussels Sports Association)

Av. Napoléon 16 - 1180 Uccle Tél : 02.375.27.22

Organisme sans but lucratif géré par les parents et les adultes, il s'adresse aux enfants de 6 à 14 ans. A noter que les animateurs, arbitres, etc., bénévoles sont les bienvenus.

#### 18.8.6 Scouts et Guides

La Belgique offre aux éventuels scouts et guides un bon encadrement. Au niveau local, les scouts et les guides relèvent de la maison communale ou de la paroisse. Les groupes, souvent mixtes, ont pour nom les mites (5 ans), les louveteaux (8 ans et plus) ou les patros. Ces groupes bien organisés se réunissent le second dimanche de chaque mois et prennent part à un grand nombre d'activités. On organise également des programmes estivaux et des camps avec retour le lendemain. Il s'agit d'un des moyens d'aider votre enfant à s'intégrer aux enfants belges de son quartier. Les activités se déroulent en français ou en flamand.

## LES LOISIRS

### 18.8.7 La Foire du Midi

Cette fête foraine qui se tient en juillet/août Place Bara, tout près de la Gare de Bruxelles-Midi, est la plus importante de l'année dans la ville. Outre les manèges pour petits et grands, les Bruxellois ont coutume de venir à la Foire pour passer la journée ou la soirée en famille ou entre amis en dégustant des moules crues, du poisson séché, des frites, des escargots de mer cuits dans un bouillon de légumes épicé, des petits-os et des beignets tout ronds appelés croustillons. Quant à la boisson, il est de tradition de boire à la Foire du Midi de la bière à la cerise (Kriek) ou de la bière ambrée additionnée ou non de grenadine (Rodenbach), mais vous trouverez aussi d'autres types de bière.

### 18.8.8 Brupark

Au Heysel (au terminus de la ligne 1-A du métro) se trouve Brupark, qui regroupe Kinopolis, l'un des plus grands complexes cinématographiques au monde avec 24 salles ultramodernes (la plupart des films sont projetés dans leur version originale, avec des sous-titres français et flamands), Océade (un parc de jeux aquatiques comprenant des toboggans, des bains tourbillons et une piscine à vagues), Mini-Europe (des répliques de lieux célèbres de l'Europe à l'échelle 1:25) et le fameux Atomium, la reproduction d'une molécule de cristal de fer grossie 20 milliards de fois, dont le sommet offre une perspective sur la ville.

## 19 L'HOTELLERIE A BRUXELLES

### 19.1 A proximité de l'OTAN

Nom	Adresse	Tél. / Fax	Commentaires
<b>Formule 1</b>	17A Bessenveldstraat 1831 Diegem	02.725.69.00	
<b>Holiday Inn</b>	7 Holidaystraat 1831 Diegem	02.720.56.65	
<b>Rainbow Hotel</b>	4 Berkenin 1831 Diegem	02 721.77.77	
<b>Novotel</b>	1 Olmenstraat 1831 Diegem	02.725.30.50	
<b>Novotel</b>	1140 Evere	02 514.33.33	Ch. simple 175 € Ch. double 180 €
<b>Sofitel</b>	15 Bessenvelstraat 1831 Diegem	02 721.66.66	
<b>Hotel Mercure</b>	Rue Jules Bordet 1140 Evere	02.726.73.35	
<b>Campanile</b>	2 Rue Excelsior 1930 Zaventem	02 720.98.62	

### 19.2 En centre ville

Nom	Adresse	Tél. / Fax	Commentaires
<b>Hotel Ibis</b>	100 Rue Marché aux Herbes 1000 Bruxelles	T. 02.514.40.40 F. 02.514.50.67	Ch. Simple ou Double de 109 € à 126 €
<b>Hotel La Légende</b>	33-35 Rue de l'Etuve 1000 Bruxelles	T. 02.512.82.90 F. 02.512.34.83	Ch. Simple 73 € Ch. Double 81 €
<b>Hotel du Congrès</b>	42 Rue du Congrès 1000 Bruxelles	T. 02.217.18.90 F. 02.217.18.97	Ch. Simple 99 € Ch. Double 114 €
<b>La Vieille Lanterne</b>	29 Rue des Grands Carmes 1000 Bruxelles	T. 02.512.74.94 F. 02.512.13.99	Ch. Simple 65 € Ch. Double 75 €

## 20 LES RESTAURANTS A BRUXELLES

Les restaurants proposant de la cuisine française sont dans l'ensemble assez chers à Bruxelles, car beaucoup d'entre eux sont des restaurants haut de gamme.

En revanche vous pourrez faire un excellent repas avec un rapport qualité/prix très correct dans les restaurants grecs ou asiatiques (pensez à commander dans ces derniers une "table de riz" qui est un ensemble de plats en petites quantités à un prix généralement raisonnable).

Les restaurants italiens, et plus particulièrement les pizzerias, sont nombreux et vous pourrez là aussi vous restaurer à un prix raisonnable.

Si votre budget est très limité ou si vous avez une petite faim en pleine nuit, rendez-vous dans les rues environnant la Grand-Place, vous trouverez, outre les restaurants "pour touristes" que nous vous conseillons d'éviter, de nombreux petits bars qui proposent des pittas, appelées aussi en France "doner kebab", accompagnées ou non de crudités, dans une ambiance très orientale.

Le montant de l'addition dans les restaurants est "service compris". Si vous êtes cependant satisfait de "votre" serveur vous pouvez bien sûr donner un pourboire dont le montant est laissé à votre discrétion.

Voici quelques adresses de restaurants que nous vous donnons uniquement à titre indicatif, sans vous les recommander particulièrement :

La Pomme de Pin  
Cuisine française et plus particulièrement provençale  
Champ du Vert Chasseur 87 - 1180 Bruxelles - Tél. : 02.374.27.36  
30 €/personne environ

Le Fellini  
Restaurant italien haut de gamme  
Excellente cave  
Place du Châtelain 32 - 1050 Bruxelles - Tél. : 02.534.47.49  
30 €/personne environ

La Fin de Siècle  
Spécialités de pâtes à mille et une sauces  
Rue des Chartreux 9 - 1000 Bruxelles - Tél. : 02.513.51.23  
30 €/personne environ

Les Agapes  
Pizzeria proche de l'OTAN - Service sympathique  
Chaussée d'Helmet 114 - 1030 Bruxelles - Tél. : 02.245.88.16  
15 €/personne environ

## LES ADRESSES ET TELEPHONES UTILES

### 21 LES ADRESSES ET TELEPHONES UTILES

**100** - Pompiers et ambulances

**101** - Police

**103** - Ecoute-Enfants

**105** - Croix-Rouge

**107** - Télé-Accueil

**110** - Child Focus (disparitions d'enfants)

**112** - Accident - Agression

#### 21.1 De garde ...

##### **Pharmacies de garde**

Tél. : 0900.10.500

##### **Ordre des pharmaciens**

Avenue H. Jaspar 34 - 1060 Bruxelles

Tél. : 02.537.42.67

##### **Médecins de garde**

Tél. : 02.479.18.18

##### **Ordre des médecins - Conseil National**

Place de Jamblinne de Meux 34-35 - 1030 Bruxelles

Tél. : 02.743.04.00

##### **Centre antipoisons**

070.245.245

##### **Centre des brûlés**

02.268.62.00

##### **Cancerphone**

0800.15.800

##### **Alcooliques anonymes**

02.513.23.36

##### **Infor-Drogues**

02.227.52.52

##### **S.O.S Solitude**

02.548.98.08

##### **Prévention du suicide**

0800.32.123

## LES ADRESSES ET TELEPHONES UTILES

### 21.2 Etablissements hospitaliers

Nous ne vous recommandons pas ces établissements particulièrement, nous vous en fournissons les adresses uniquement à titre indicatif

#### **Hôpital St. Luc**

(Université Catholique de Louvain)  
Av. Hippocrate 10 - 1200 Bruxelles  
Tél. Urgences : 02.764.16.02  
Tél. Info : 02.764.11.11

#### **Hôpital St. Jean**

(Centre Ville)  
Rue du Marais 104 - 1000 Bruxelles  
Tél. Urgences : 221.91.12  
Tél. Info : 02.221.91.11

#### **Hôpital ERASME**

Route de Lennik - 1070 Bruxelles  
Tél. : Urgences : 02.555.34.05  
Tél. Info : 02.555.31.11

#### **Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola**

(Spécialisé en pédiatrie)  
Av. J. J. Crocq 15 - 1090 Bruxelles  
Tél. Urgences : 02.477.31.01  
Tél. Info : 02.477.31.40

### 21.3 Soins dentaires

Nous ne vous recommandons pas cet établissement particulièrement, nous vous en fournissons l'adresse uniquement à titre indicatif

#### **Médecine dentaire et stomatologie**

(Université Catholique de Louvain)  
Av. Hippocrate 10 - 1200 Bruxelles  
Tél. : 02.724.57.32

### 21.4 Nos amis les bêtes

Nous ne vous recommandons pas ces établissements particulièrement, nous vous en fournissons les adresses uniquement à titre indicatif

#### **Clinique vétérinaire de l'Avenue d'Auderghem**

Av. d'Auderghem 240 - 1040 Bruxelles  
Tél. : 02.640.21.23

#### **Clinique vétérinaire**

Bd. Léopold II 247 - 1080 Bruxelles  
Tél. : 02.427.05.90

#### **Croix Bleue de Belgique**

Rue de la Soierie 170 - 1190 Bruxelles  
Tél. : 02.376.32.60

## LES ADRESSES ET TELEPHONES UTILES

### **Animaux sans frontières**

Rue de la Meuse 42 - 1210 Bruxelles  
Tél. : 02.427.42.75

### **Crematorium pour animaux**

Tél. Info : 03.888.45.20

## **21.5 Administration française**

### **Représentation militaire française auprès du Comité Militaire de l'OTAN**

Bd. Léopold III - 1110 Bruxelles  
Tél. : 02.707.90.50 - Fax : 02.707.90.77 ou 90.78  
Adresse électronique : [rmf.otan@hq.nato.int](mailto:rmf.otan@hq.nato.int)  
Valise diplomatique :  
RMF/CM/OTAN  
BCAC  
VDD Bruxelles OTAN  
00451 Armées

Adresse Télégraphique : REPMILOTAN BRUXELLES

### **Ambassade de France**

Rue Ducale 65 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02.548.87.11 - Fax : 02.513.68.71 ou 02.548.87.32  
Internet : <http://www.ambafrance-be.org>  
Adresse électronique : [ambafrance@ambafrance-be.org](mailto:ambafrance@ambafrance-be.org)

### **Consulat général de France**

12 A, place de Louvain - BP 82 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02.229.85.00 - Fax : 02.229.85.10  
Internet : <http://www.consulfrance-bruxelles.org>  
Adresse électronique : [consulat@consulfrance-bruxelles.org](mailto:consulat@consulfrance-bruxelles.org)

### **Union des Français à l'étranger**

Avenue Adolphe Lacomblé 59/61 Bte. 1 - 1030 Bruxelles  
Tél. : 02.737.05.70 - Fax : 02.732.78.80  
Internet : <http://www.users.belqacom.net/ufe>

### **Accueil des Françaises**

Rue Marie Depage 53 - 1180 Bruxelles  
Tél. : 02.347.02.17 - Fax : 02.345.16.04  
Internet : <http://www.accueil@skynet.be>

## LES ADRESSES ET TELEPHONES UTILES

### 21.6 Automobile

#### **Contrôle technique automobile**

Rue du Colonel Bourg 118 - 1140 Evere  
Tél : 02.726.91.52

#### **OTAN**

M. Freddy Trecat (4182) - M. Jean-Jacques Mureau (4179),  
Bureau J.136, ouvert de :  
Carte Essence : de 9h30 à 10h30  
Immatriculation : de 10h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 (15h30 le vendredi)

### 21.7 Loisirs

#### **Office du Tourisme et d'Information de Bruxelles**

Grand-Place - Hôtel de Ville - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02.513.89.40 - Fax : 02.513.83.20  
Internet : <http://www.brusselstourism.com>  
Adresse électronique : [tourism.brussels@tib.be](mailto:tourism.brussels@tib.be)

### 21.8 Emménagement

#### **ELECTRABEL** (pour l'électricité)

#### **SIBELGAZ** (pour le gaz)

Chaussée d'Ixelles 133 - 1050 Bruxelles  
Tél. : 02.549.41.11  
Tél. : 02.274.40.44 Odeurs de gaz  
Tél. : 02.274.40.66 Pannes  
Internet : <http://www.electrabel.be>

#### **CIBE** (pour l'eau)

Rue aux Laines 70 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02.518.81.11

#### **BRUTELE** (serveur TV)

Rue de Naples 29 - 1050 Bruxelles  
Tél. : 02.500.99.11 - Fax : 02.512.86.04  
Adresse électronique : [brutele.bruxelles@brutele.be](mailto:brutele.bruxelles@brutele.be)

#### **Info Environnement**

02.775.75.75

## LES ADRESSES ET TELEPHONES UTILES

### 21.9 Télécommunications

#### Renseignements téléphoniques : 1307

##### **BELGACOM** (pour le téléphone fixe et Internet)

Boulevard du Roi Albert II - 1030 Bruxelles

Tél. : 0800.33.901

Vous pouvez également vous adresser à la Téléboutique la plus proche de votre domicile.

Pour l'Internet, Belgacom vous permet également d'avoir accès à l'ADSL et SKINET. Cependant, d'autres sociétés peuvent offrir des tarifs très intéressants. A étudier de près lors de la réception de votre première facture Belgacom. Par exemple :

##### **Planet Internet :**

Fournisseur d'accès :

Internet : [www.pi.be](http://www.pi.be)

Pour la téléphonie mobile, les systèmes d'abonnement et de carte pré-payée existent comme en France. Pour plus de précisions, appelez directement l'un des trois opérateurs de Belgique :

##### **PROXIMUS** Belgacom Mobile

Rue du Progrès 55 - 1200 Bruxelles

Tél. : 02.205.40.00 Service clientèle 24h/24 : 0800.152.11

Internet : <http://www.proximus.be>

##### **MOBISTAR**

Avenue du Colonel Bourg 149 - 1140 Bruxelles

Tél. : 0800.959.53

Internet : <http://www.mobistar.be>

##### **BASE**

Avenue du Colonel Bourg 115 - 1140 Bruxelles

Tél. : 04.86.19.19.99

Internet : <http://www.base.be>

### 21.10 Enfants

#### **Ligue des Familles**

Rue du Trône 127 - 1050 Bruxelles

Tél. : 02.511.12.51

La carte "Famille nombreuse" belge est délivrée aux familles résidant en Belgique, ayant ou ayant eu trois enfants au moins. Elle peut être obtenue à vie pour les parents et jusqu'à 18 ans pour les enfants

#### **Office de la Naissance et de l'Enfance**

02.413.27.49

## LES ADRESSES ET TELEPHONES UTILES

### 21.11 Transports

#### **STIB**

Av. de la Toison d'Or 15 - 1050 Bruxelles

Tél. : 02.515.20.00

Internet : <http://www.stib.be>

#### **SNCB**

Rue de France 85 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02.528.28.28 ou 555.25.25

#### **Taxis**

02.513.62.00 ou 02.349.49.49 ou 02.767.78.00

#### **Info-Service en ligne**

Internet : <http://www.lesoir.be/meteotrafic>

#### **Radio Trafic**

Tél. : 0800.484.00

Internet : <http://www.rtf.be/trafic>

#### **Info Trafic Gendarmerie et contrôles radar**

Internet : <http://www.fedpol.be>

#### **Touring Secours**

Si vous êtes en panne de véhicule

070.34.47.77

Internet : <http://www.touring.be/trafic>

### 21.12 Enfin, pour tout savoir sur tout...

Un site Internet en Anglais, appelé "Belgium on line in English" a été lancé récemment et peut vous aider très efficacement dans vos recherches, quelles qu'elles soient (recherche d'un emploi, où aller en famille, voyages, météo, les informations du jour, comment vendre sa voiture, besoin d'une baby-sitter, etc...)

#### **XPATs.com sa/nv**

Chaussée de Waterloo 1038 - 1180 Bruxelles

Tél. : 02.373.99.09

Internet : <http://www.xPATs.com>

Adresse électronique : [info@xPATs.com](mailto:info@xPATs.com)

## 22 PETIT LEXIQUE D'EXPRESSIONS BELGES COURANTES

Aller à la côte : aller à la Mer du Nord

Américain nature : viande hachée

Baguette : ficelle

Bourgmestre : maire

Candidature : les deux ou trois premières années d'enseignement supérieur (post-bac)

Carbonnade flamande : viande pour boeuf bourguignon coupée fine avec une sauce à la bière

Carré blanc : pain de mie

Carte-vue : carte postale

Ca va ? : pour mettre fin à une conversation votre interlocuteur à bout d'arguments vous dira "ça va ?"

Chicons : endives

Chique : chewing-gum

Contournement : déviation

Copion : pour les écoliers, feuille "anti-sèche"

Couques : pains sucrés ou biscuits

C4 : document remis à un salarié lorsqu'il est licencié

Cramique : pain au lait et aux raisins

Craquelin : brioche au sucre

Déforcer : affaiblir

Dîner : déjeuner (midi)

Doubler : pour les écoliers "redoubler"

Drève : vient du néerlandais. Allée carrossable bordée d'arbres

Echevin : adjoint au maire

Ecolage : auto-école

Endéans : dans un délai de...

Essuie : serviette

Faire la file : faire la queue

Farde : chemise où ranger des documents

Femme d'ouvrage : femme de ménage

Filet américain : steak tartare

Flat : studio

Friture : baraque à frites

Gardienne : assistante maternelle

Humanités : cycle secondaire (collège + lycée)

Ket : A Bruxelles, un "gamin"

Kot : chambre d'étudiant

Koter : partager un logement avec un autre étudiant

La toilette : les WC [prononcer : « ouai c »]

Latte : règle graduée

## PETIT LEXIQUE D'EXPRESSIONS BELGES COURANTES

Logopède : orthophoniste

Loque : torchon

Maison communale : mairie

Maison deux façades : maison individuelle mitoyenne à droite et à gauche

Maison quatre façades : maison individuelle sans mitoyenneté

Maison "bel étage" : maison comportant un ou deux étages

Massepain : pâte d'amandes

Navetteur : personne qui va chaque jour de son domicile hors de Bruxelles à son travail à Bruxelles

Nonante : quatre-vingt-dix (90)

Oiseaux sans tête : paupiettes

Omnium : assurance tous risques

Pain belge : pain de mie

Pain français : baguette

Pensionné : retraité

Penthouse : appartement dernier étage avec terrasse

Pistolet : petit pain

Pralines : chocolats

Renseigner : indiquer

Rhétorique : dernière année de l'enseignement secondaire (terminale)

Rideaux : voilages

Ring (à Bruxelles) : périphérique

Sandwich : pain au lait

Savoir : pouvoir

Septante : soixante-dix (70)

Signal : feu tricolore

S'il-vous-plait : je vous en prie

Sonner : appeler quelqu'un au téléphone ("re-sonner" : rappeler)

Souper : dîner (soir)

Speculoos : biscuits à la cassonade (sucre brun)

Studio-meublé : lieu de rendez-vous galant

Tantôt : tout à l'heure

Tapis plain : moquette

Tartines : sandwiches

Tentures : doubles rideaux

Terrasse : balcon

Tête pressée : fromage de tête

Torchon : serpillière

Vidange : bouteille consignée

Waterzooi : soupe de poulet et/ou de poisson avec des légumes coupés en petits morceaux

Zoning : zone industrielle

## Solutions du petit exercice de compréhension proposé au début de ce livret d'accueil

Nous habitons un **bel étage** juste en face de la **Maison Communale** et pour venir chez nous  
*Nous habitons une **maison à un étage** juste en face de la **Mairie** et pour venir chez nous*

c'est simple : quand tu sors du **Ring**, au **signal** tu prends à **main droite** et après  
*c'est simple : quand tu quittes le **périphérique**, **aux feux**, tu prends à **droite** et après*

la **friture à main gauche**. Là tu verras le **home** et nous ne sommes  
*la **baraque à frites**, à **gauche**. Là tu verras **la maison de retraite** et nous ne sommes*

pas loin, juste à côté de la **Maison Van Hove**. Tu ne **sais** pas te tromper, mais si tu hésites,  
*pas loin, juste à côté de la **Société Van Hove**. Tu ne **peux** pas te tromper, mais si tu hésites,*

demande à quelqu'un **de te renseigner** le chemin.  
*demande à quelqu'un **de t'indiquer** le chemin.*

A la rentrée, mon **ket** entre à l'**Unif en 1ère candi**. et il va devoir  
*A la rentrée mon **"fiston"** entre à la **fac en 1ère année de DEUG** et il va devoir*

**koter** car on habite trop loin. Il a **réussi sa Rhéto**  
***prendre un logement avec d'autres étudiants** car on habite trop loin. Il a **eu son bac***

et a donc **terminé ses humanités**. Son meilleur ami **s'est fait buzer** car il a été pris pendant  
*et en a donc **terminé avec le lycée**. Son meilleur ami **a redoublé** car il a été pris pendant*

l'examen de néerlandais avec un **copion** qu'il avait caché dans une **farde avec la**  
*l'examen de néerlandais avec **une feuille "anti-sèche"** qu'il avait cachée dans **une chemise avec la***

**latte par-dessus**.  
***règle par-dessus**.*

**Là, tantôt, à la Côte (\*)**, pour souper j'ai mangé des **petits-os**

***Tout à l'heure, à la Mer du Nord pour le dîner j'ai mangé des petites côtes de porc***

*(\*) la Mer du Nord est à 1h30 de Bruxelles par l'autoroute (gratuite). Il est donc très courant pour les Belges d'aller passer la journée à la côte.*

avec des **chicons**, mais ce n'était pas très **goûteux**, j'aurais plutôt dû prendre **des tartines avec**  
*avec des **endives**, mais ce n'était pas **très bon**, j'aurais plutôt dû prendre **un sandwich à***

**de l'Américain**. En soirée, quand je suis rentrée sur **Brussels**, je suis allée dans un  
***la viande hachée crue**<sup>(\*)</sup>. Dans la soirée, quand je suis rentrée sur **Bruxelles**, je suis allée dans un*

*(\*) ce type de sandwich est très répandu en Belgique*

**établissement** et là j'ai rencontré un ami qui **m'a dit de prendre un verre pour lui**.  
***bar** et là j'ai rencontré un ami qui **m'a offert un verre**.*

**Je lui l'ai remis ensuite**, j'étais bien obligée. Mais depuis que **j'ai reçu mon C4**  
***Je lui en ai offert un à mon tour ensuite**, j'étais bien obligée. Mais depuis que **j'ai été licenciée**,*

je ne **sais** plus payer mes factures dont le **Minerval de mon ket** qui est de 900 €.  
*je ne **peux plus payer mes factures dont l'inscription à la fac de mon "fiston"** qui est de 900 €<sup>(\*)</sup>.*

*(\*) En Belgique les droits d'inscription à l'Université sont plus élevés qu'en France.*

Or elles doivent l'être **endéans les quinze jours**.

Or elles doivent l'être **dans les** quinze jours.

Je vais même **sonner ma femme d'ouvrage** pour lui dire de ne plus venir,  
Je vais même **téléphoner à ma femme de ménage** pour lui dire de ne plus venir,

**je passerai la loque moi-même...** Je ne m'inquiète pas pour elle, elle pourra retourner travailler  
**je ferai le ménage moi-même....** Je ne m'inquiète pas pour elle, elle pourra retourner travailler

dans l'**HORECA (HOTellerie - REstauration - CAFé)**  
dans la **restauration**.